

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1814

22 juillet 2015

SOMMAIRE

Aircraft Holding Solutions III Lux S.à r.l.	87026	Eurizon Focus Formula Azioni 2014	87030
Aldgate Holdings S.à r.l.	87040	Eurizon Focus Formula Azioni 2015 - 1	87030
Allianz Global Investors GmbH	87033	Eurizon Focus Formula Azioni 2015 - 2	87030
Alpha Trains ENR S.à r.l.	87036	Fahrenheit SICAV-SIF	87030
Alpha Trains Luxembourg No.2 S.à r.l.	87036	Finexis S.A.	87046
Alpha Trains Luxembourg S.à r.l.	87036	German Holdings VII NQ S.à.r.l.	87033
Applied Materials 2 LLC Luxembourg S.C.S.	87026	Global Absolute Return OP	87030
Atalaya Luxco	87026	Green Bear S.A.	87028
Avolon Aerospace Finance (Luxembourg) II S. à r.l.	87034	Hermes Asset Place S.à.r.l.	87029
BFF Luxembourg S.à r.l.	87031	Kronos Management Luxembourg S.à.r.l. ...	87034
BN & P	87031	MPEP 2015 North America S.C.S.	87043
Calzedonia Finanziaria S.A.	87034	OneFund SICAV	87027
City RE 34 S.à r.l.	87027	Quinlan Private ESPF Investments #2 S.à r.l.	87027
City RE 36 S.à r.l.	87031	Quinlan Private South City Client Holdings S.à r.l.	87032
City RE 37 S.à r.l.	87045	RAM (LUX) Funds	87032
Coop 17 Holding S.à r.l.	87070	Red Purl Holding S.à r.l.	87032
Descoda S.A.	87047	Rosaneves s.à r.l.	87072
Droia Invest S.A.	87035	Semreh Europe S.A.	87072
DSI Construction Holdings Luxembourg S.à r.l.	87071	Sodrugestvo Group S.A.	87032
DSI Latin America Holdings S.à r.l.	87071	SSCP Spring Holdings S.C.A.	87050
DueMila S.A.	87034	Topton International S.A.	87026
Ely International SPF S.A.	87033	Velsheda	87031
		Zaphir BP Holding S.à r.l.	87029

Applied Materials 2 LLC Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: USD 200,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 171.275.

Les comptes annuels au 31 Octobre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015078193/9.

(150090063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Atalaya Luxco, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 172.209.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 Mai 2015.

Référence de publication: 2015078196/10.

(150089821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Topton International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.407.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 7 août 2015 à 14:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2014
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015120767/795/17.

Aircraft Holding Solutions III Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 182.273.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts signée sous seing privé en date du 23 janvier 2014, que la société Aircraft Solutions 1 (Offshore) Ltd., ayant son siège social sis à Codan Services Limited of Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Iles Bermudes et enregistrée auprès du Registrar of Companies of Bermuda sous le numéro 48417, a cédé toutes ses 50.000 (cinquante mille) parts sociales détenues dans la société «Aircraft Holding Solutions III Lux S.à r.l.» à la société Aircraft Solutions 1 (Offshore) LLC, ayant son siège social sis à Anguilla, Finsco Limited, Mitchell House, The Valley, Anguilla, B.W.I. et enregistrée auprès du Registrar of Companies of Anguilla sous le numéro 3008097.

Suite à cette cession, la société Aircraft Solutions 1 (Offshore) LLC est l'associé unique de la société Aircraft Holding Solutions III Lux S.à r.l..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Référence de publication: 2015078178/18.

(150090399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

City RE 34 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 183.936.

—
EXTRAIT

La Société a pris connaissance que l'adresse de son gérant, Monsieur Maqboolali Mohamed, se trouve désormais au 15 Sackville Street, Londres W1S 3DJ, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015075874/14.

(150086696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Quinlan Private ESPF Investments #2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 25.550,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 129.883.

—
Par résolutions signées en date du 29 avril 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Eric Delaney, avec adresse professionnelle à Embassy House, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande, au mandat de gérant de catégorie A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Sandra Atkinson, avec adresse professionnelle à Embassy House, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande de son mandat de gérant de catégorie A, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2015.

Référence de publication: 2015079832/15.

(150091349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

OneFund SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 111.805.

—
Die Aktionäre der ONEFUND SICAV (die "Gesellschaft") werden hiermit zur

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, welche am *10. August 2015* um 8:30 Uhr vor dem Notar WERSANDT in 12, rue Engling, L-1466 Luxembourg mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Verlegung des Sitzes der Gesellschaft nach 2, place François-Joseph Dargent, L-1413 Luxembourg.
2. Änderung des ersten und zweiten Satzes des Artikels 4 der Satzung der Gesellschaft, um die Verlegung des Sitzes nach 2, place François-Joseph Dargent, L-1413 Luxembourg widerzuspiegeln.
3. Verschiedenes

Die Beschlüsse über die Tagesordnung der außerordentlichen Generalversammlung verlangen ein Anwesenheitsquorum von mindestens 50 Prozent des Gesellschaftskapitals sowie eine Zwei-Drittel Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien. Im Falle, in dem anlässlich der außerordentlichen Generalversammlung dieses Quorum nicht erreicht wird, wird eine zweite außerordentliche Generalversammlung gemäß den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts einberufen um über die Tagesordnung zu beschließen. Anlässlich dieser Versammlung ist kein Anwesenheitsquorum erforderlich und die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien getroffen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der neuen Verwaltungsgesellschaft WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A., 2, place François-Joseph Dargent, L-1413 Luxembourg angefordert werden.

Luxembourg, im Juli 2015

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2015120765/8040/25.

Green Bear S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 114.689.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le *10 août 2015* à 11.30 heures à l'étude de Maître Martine DECKER, notaire de résidence à L-5885 Howald-Hesperange, 272, route de Thionville, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Autorisation à accorder au Conseil d'Administration d'augmenter le capital souscrit actuel de cinq millions sept cent quatre-vingt-douze mille trois cent soixante euros (5.792.360,- EUR) d'un montant de vingt-quatre millions deux cent sept mille six cent quarante-cinq euros (24.207.645,- EUR) à l'intérieur du capital autorisé pour une durée de cinq (5) ans. Fixation du capital autorisé au montant de trente millions cinq euros (30.000.0005,- EUR), le cas échéant par la création et l'émission, en une fois ou en tranches successives, de huit cent cinquante-sept mille cent quarante-trois (857.143) actions nouvelles de Classe A d'une valeur nominale de trente-cinq euros (35,- EUR) chacune. Ces actions nouvelles pourront uniquement être émises :
 - pour un maximum de trois mille cinq cent dix (3.510) actions nouvelles, dans le cadre de l'exercice éventuel des trois mille cinq cent dix (3.510) bons de souscription d'actions " GB Wind " (échéance 02 septembre 2015) ;
 - pour un maximum de quinze mille (15.000) actions nouvelles, dans le cadre de l'exercice éventuel des quinze mille (15.000) bons de souscription d'actions " BSA - Prêt n°1 " (échéance 02 juillet 2017) ;
 - pour un maximum de quinze mille (15.000) actions nouvelles, dans le cadre de l'exercice éventuel des quinze mille (15.000) bons de souscription d'actions " BSA - Prêt n°2 " (échéance 01er octobre 2017) ;
 - pour un maximum de quatorze mille cinq cent soixante-six (14.566) actions nouvelles, dans le cadre de l'exercice éventuel des quatorze mille cinq cent soixante-six (14.566) bons de souscription d'actions " BSA - Prêt n°3 " (échéance 08 août 2018) ;
 - pour un maximum de huit cent neuf mille soixante-sept (809.067) actions nouvelles, dans tous les autres cas non prévus aux précédents alinéas.

2. Modification subséquente de l'article 5, paragraphe 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante :

" Capital autorisé :

Le capital social de la Société pourra être porté de son montant actuel à trente millions cinq euros (30.000.005,- EUR), le cas échéant par la création et l'émission, en une fois ou en tranches successives, de huit cent cinquante-sept mille cent quarante-trois (857.143) actions nouvelles de Classe A d'une valeur nominal de trente-cinq euros (35,- EUR) chacune. Ces actions nouvelles pourront notamment être émises :

- pour un maximum de trois mille cinq cent dix (3.510) actions nouvelles, dans le cadre de l'exercice éventuel des trois mille cinq cent dix (3.510) bons de souscription d'actions " GB Wind " (échéance 02 septembre 2015) ;
- pour un maximum de quinze mille (15.000) actions nouvelles, dans le cadre de l'exercice éventuel des quinze mille (15.000) bons de souscription d'actions " BSA - Prêt n°1 " (échéance 02 juillet 2017) ;
- pour un maximum de quinze mille (15.000) actions nouvelles, dans le cadre de l'exercice éventuel des quinze mille (15.000) bons de souscription d'actions " BSA - Prêt n°2 " (échéance 01er octobre 2017) ;
- pour un maximum de quatorze mille cinq cent soixante-six (14.566) actions nouvelles, dans le cadre de l'exercice éventuel des quatorze mille cinq cent soixante-six (14.566) bons de souscription d'actions " BSA - Prêt n°3 " (échéance 08 août 2018) ;
- pour un maximum de huit cent neuf mille soixante-sept (809.067) actions nouvelles, dans tous les autres cas non prévus aux précédents alinéas.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et mandaté :

- à réaliser cette augmentation de capital uniquement et conformément au paragraphe 5 " Capital autorisé " du présent article, en une fois ou en tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital,

- à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital autorisé et en relation avec l'émission et la conversion des bons de souscription d'actions définies au paragraphe 5 " Capital autorisé " du présent article, étant entendu que le Conseil d'Administration ne pourra en aucun cas refuser la conversion des bons de souscription, déjà émis ou à émettre, à l'un quelconque de leurs détenteurs dans la mesure où cette conversion est demandée conformément aux modalités d'émission des bons de souscription en question,

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives telles que définies dans le paragraphe 5 " Capital autorisé " du présent article, ainsi que les modalités de libération des actions nouvelles octroyées en contrepartie des bons de souscription attribués.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la publication de cette modification statutaire et peut être renouvelée, dans le cadre et les conditions définies au paragraphe 5 " Capital autorisé " du présent article, par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue ; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins. "

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, qu'il soit actionnaire ou non, une action donnant droit à une voix, pour autant que la qualité d'actionnaire soit justifiée.

Les représentations ou votes par procuration ne pourront être pris en compte que si les pouvoirs sont parvenus au siège social de la Société au plus tard la veille de la date de l'assemblée générale extraordinaire, accompagnés des justificatifs originaux de la qualité d'actionnaire (titre au porteur, certificat d'inscription nominative).

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015119824/9766/72.

Zaphir BP Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 178.141.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 26 mai 2015

En date du 26 mai 2015, le conseil de gérance de la Société a pris la résolution suivante:

- de transférer le siège social de la Société du 37C, Avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg avec effet au 1^{er} juin 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Zaphir BP Holding S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015080902/16.

(150092417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Hermes Asset Place S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 195.085.

L'assemblée générale ordinaire de l'associé unique, tenue en date du 28 mai 2015, a décidé d'accepter:

- la démission de GS Lux Management Services S.à r.l. et Yvanna Essomba en qualité de gérants de la Société avec effet immédiat;

et a nommé

- Madame Elke Leenders, avec adresse professionnelle au 9A, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg;

- Madame Anke Jager, avec adresse professionnelle au 9A, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur James Bermingham, avec adresse professionnelle au 9A, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 28 mai 2015, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant

- Elke LEENDERS, gérant

- Anke JAGER, gérant

- James BERMINGHAM, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015079470/24.

(150091452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Global Absolute Return OP, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement Besonderer Teil Global Absolute Return OP wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Oppenheim Asset Management Services S.à r.l

Référence de publication: 2015033281/9.

(150037068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

Eurizon Focus Formula Azioni 2014, Fonds Commun de Placement.

La clôture de la liquidation du fonds EURIZON FOCUS FORMULA AZIONI 2014 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURIZON CAPITAL S.A.

Jérôme DEBERTOLIS

Référence de publication: 2015117948/10.

(150126079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Eurizon Focus Formula Azioni 2015 - 1, Fonds Commun de Placement.

La clôture de la liquidation du fonds EURIZON FOCUS FORMULA AZIONI 2015-1 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURIZON CAPITAL S.A.

Jérôme DEBERTOLIS

Référence de publication: 2015116811/10.

(150126122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Eurizon Focus Formula Azioni 2015 - 2, Fonds Commun de Placement.

La clôture de la liquidation du fonds EURIZON FOCUS FORMULA AZIONI 2015-2 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURIZON CAPITAL S.A.

Jérôme DEBERTOLIS

Référence de publication: 2015119101/10.

(150128102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Fahrenheit SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.848.

Extrait de la résolution prise par l'Assemblée Générale de la Société en date du 13 Mai 2015

L'Assemblée Générale de la Société décide:

1. de renommer PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, comme Réviseur d'entreprises agréé de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra au cours de l'année 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Le Mandataire

Référence de publication: 2015080384/15.

(150092603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Velsheda, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement - Besonderer Teil - Velsheda- wurde einregistriert und beim Handels- und Firmenregister hinterlegt.

Zwecks Offenlegung beim Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Oppenheim Asset Management Services S.à r.l.

Référence de publication: 2015114726/9.

(150122376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

BN & P, Fonds Commun de Placement.

Für den Fonds gilt das Verwaltungsreglement, welches am 1. Juli 2015 in Kraft trat. Das Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 1. Juli 2015.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2015113204/11.

(150121672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

City RE 36 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 183.933.

EXTRAIT

La Société a pris connaissance que l'adresse de son gérant, Monsieur Maqboolali Mohamed, se trouve désormais au 15 Sackville Street, Londres W1S 3DJ, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015075876/14.

(150086694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

BFF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 195.343.

EXTRAIT

Il a été décidé lors de l'assemblée générale de la Société en date du 15 juillet 2015 de nommer:

1. M. Keith Greally, actuellement gérant de catégorie A, en tant que gérant de catégorie B, avec effet immédiat et de mettre un terme à son mandat en tant que gérant de catégorie A en conséquence de cette nomination;

2. M. Luigi Sbrozzi, actuellement gérant de catégorie B, en tant que gérant de catégorie A avec effet immédiat et de mettre un terme à son mandat en tant que gérant de catégorie B en conséquence de cette nomination.

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

- Monsieur Keith Greally, gérant de catégorie B

- Monsieur Luigi Sbrozzi, gérant de catégorie A

- Madame Anita Lyse, gérant de Catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BFF Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2015119932/20.

(150129733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

RAM (LUX) Funds, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement, in Kraft getreten am 16. Februar 2015 für den Fonds RAM (Lux) Funds wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 16. April 2014.

Alceda Fund Management S.A.

Référence de publication: 2015057792/10.

(150066021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Sodrugestvo Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 151.174.

Extrait du procès-verbal de la lettre Mr. R.Schadeck du 13 mai 2015.

Mr. Raymond Schadeck a été libéré de son poste d'Administrateur de classe B de la Société avec effet au 13 mai 2015.

Luxembourg, le 28 mai 2015.

Dmitry Stepanov

Mandataire

Référence de publication: 2015079882/12.

(150090785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Quinlan Private South City Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.361.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 132.454.

Par résolutions signées en date du 29 avril 2015, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Eric Delaney, avec adresse professionnelle à Embassy House, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande, au mandat de gérant de type A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Sandra Atkinson, avec adresse professionnelle à Embassy House, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande au de son mandat de gérant de type A, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2015.

Référence de publication: 2015079836/15.

(150091350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Red Purl Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 194.665.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession d'actions daté du 18 mai 2015 que l'actionnaire unique de la Société, Bright Global S.A. a cédé la totalité de ses actions, soit 12,500 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune à la société Blenheim Capital Holdings Limited, ayant son siège social à Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 3EZ, enregistrée au Guernsey Registry sous le numéro 45102.

Par conséquent, le nouvel actionnaire de la Société est à présent la société Blenheim Capital Holdings Limited.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 28 mai 2015.

Référence de publication: 2015079839/17.

(150091209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Allianz Global Investors GmbH, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 182.855.

Mitteilung an die Anteilhaber

Die Allianz Global Investors GmbH (die "Verwaltungsgesellschaft") gibt bekannt, dass die nachfolgenden Teilfonds des Ras Lux Fund zum 25. Juli 2014 liquidiert wurden.

ISIN	WKN	Fondsname
LU0068032530	A0B7SH	Ras Lux Fund - RAS LUX SHORT TERM DOLLAR
LU0068032704	A0B7SJ	Ras Lux Fund - RAS LUX SHORT TERM EUROPE

Alle Anteilhaber wurden vollständig ausbezahlt und demzufolge war eine Übertragung des Liquidationserlöses an die Caisse de Consignation nicht erforderlich. Das Liquidationsverfahren für die zuvor genannten Teilfonds ist somit abgeschlossen.

Senningerberg, Juli 2015

Die Verwaltungsgesellschaft

Référence de publication: 2015120766/755/16.

Ely International SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 10.357.

Extrait des résolutions prise lors de la réunion du Conseil d'administration du 9 décembre 2014

- Il est pris acte de la démission de Monsieur Christian FRANCOIS de son mandat d'Administrateur avec effet ce jour.
- Madame Ariane VIGNERON, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Christian FRANCOIS, démissionnaire, avec effet ce jour, et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée générale statutaire de l'an 2017.

Fait à Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Certifié sincère et conforme

H. CHARBON / P-S GUILLET

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015079354/17.

(150091354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

German Holdings VII NQ S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 195.663.

RECTIFICATIF

1. L'acte de constitution de German Holdings VII NQ S.à r.l., passé devant le notaire Henri Hellinckx en date du 20 mars 2015 a été publié dans le Mémorial C n° 1255 du 13 mai 2015, pages 60204 et suivantes, sous un en-tête erroné, qu'il y a lieu de rectifier comme suit:

au lieu de :

"Leold S.à r.l. Société à responsabilité limitée. Capital social : EUR 20.000,00. Siège social : L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie. R.C.S. Luxembourg B 195.661." (laquelle société n'est en rien concernée par ladite publication),

lire : "German Holdings VII NQ S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social : EUR 12.500,00. Siège social : L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 195.663."

2. Le sommaire du même Mémorial C n° 1255/2015, figurant à la page 60193, doit être corrigé en conséquence, par la suppression de la ligne "Leold S.à r.l. ... 60204" et l'ajout d'une ligne "German Holdings VII NQ S.à r.l. ... 60204"

3. Les deux dernières lignes de la publication, à la page 60213, doivent être lues comme suit:

"Référence de publication : 2015047763/492.

(150054710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015."

Référence de publication: 2015121698/21.

DueMila S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 59.086.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015075941/9.
(150086716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Avolon Aerospace Finance (Luxembourg) II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 162.410.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 mai 2015.
Référence de publication: 2015075781/10.
(150086903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Calzedonia Finanziaria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 133.789.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Junglinster, le 28 mai 2015.
Pour copie conforme
Référence de publication: 2015079231/11.
(150090882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Kronos Management Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 195.664.

RECTIFICATIF

1. L'acte de constitution de Kronos Management Luxembourg S.à r.l., passé devant le notaire Roger Arensdorff en date du 16 février 2015 a été publié dans le Mémorial C n° 1248 du 13 mai 2015, pages 59870 et suivantes, sous un en-tête erroné, qu'il y a lieu de rectifier comme suit:

au lieu de :

"German Holdings VII NQ S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social : EUR 12.500,00. Siège social : L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Rupper. R.C.S. Luxembourg B 195.663." (laquelle société n'est en rien concernée par ladite publication),

lire : "Kronos Management Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Siège social : L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 195.664."

2. Le sommaire du même Mémorial C n° 1248/2015, figurant à la page 59857, doit être corrigé en conséquence, par la suppression de la ligne "German Holdings VII NQ S.à r.l. ... 59870" et l'ajout d'une ligne "Kronos Management Luxembourg S.à r.l. ... 59870"

3. Les deux dernières lignes de la publication, à la page 59878, doivent être lues comme suit:

"Référence de publication : 2015047836/492.

(150054715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015."

Référence de publication: 2015121699/23.

Droia Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 182.546.

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf avril.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A comparu:

Monsieur Andréas TARTORAS, Réviseur d'Entreprises Agréé, demeurant professionnellement au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme Droia Invest S.A., ayant son siège social au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg,

en vertu d'une résolution du conseil d'administration adoptée en date du 27 avril 2015, dont une copie, signée "ne varietur" par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

I.- La société anonyme Droia Invest S.A., constituée en date du 11 décembre 2013 suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Redange-sur-Attert, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 151 du 17 janvier 2014, est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 182.546. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 8 octobre 2014 par-devant le notaire instrumentant, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°3522, du 24 novembre 2014.

II.- La Société dispose actuellement d'un capital social intégralement libéré s'élevant à quatre millions cent cinquante mille six cent trente-trois euros quatre-vingt-cinq centimes (EUR 4.150.633,85), représenté par cent trente mille (130.000) Actions Ordinaires de Classe A chacune sans désignation de valeur nominale et par vingt-neuf mille (29.000) Actions Préférentielles de Classe B, chacune sans désignation de valeur nominale. L'article cinq (5), sixième (6^{ème}) alinéa des statuts stipule que:

«En plus du capital social dont question au premier alinéa de l'article 5 des statuts, la Société a un capital autorisé d'un montant de quatre-vingt et onze mille trois cent soixante-six euros et quinze cents (EUR 91.366,15) en vertu de quoi, le Conseil d'Administration est autorisé, durant une période se clôturant le 30 avril 2015, à émettre en une ou plusieurs fois, si nécessaire sans réserver le droit préférentiel de souscription aux actuels actionnaires de la Société, un maximum de trois mille cinq cents (3.500) Actions Préférentielles de Classe B correspondant à un montant maximum d'apport total de trois millions cinq cent mille euros (EUR 3.500.000,00-) incluant dans ce montant le montant de la prime d'émission. En respect des prescriptions de l'article 32-3 (5) de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé, durant la période venant à échéance le 30 avril 2015, de supprimer et/ou de limiter le droit préférentiel de souscription accordé aux actionnaires. Après chaque émission d'Actions Préférentielles de classe B dans le cadre du capital autorisé dont question ci-avant, le Conseil d'Administration devra notifier l'augmentation de capital et procéder à une modification de l'article 5 des statuts de la société par acte notarié».

III.- Le conseil d'administration, en sa réunion du 27 avril 2015, a décidé de procéder à la réalisation de l'intégralité du capital autorisé à concurrence de quatre-vingt-onze mille trois cent soixante-six euros quinze centimes (EUR 91.366,15-) pour le porter de son montant actuel de quatre millions cent cinquante mille six cent trente-trois euros quatre-vingt-cinq centimes (EUR 4.150.633,85) à quatre millions deux cent quarante-deux mille euros (EUR 4.242.000,00), par l'émission de trois mille cinq cents (3.500) Actions Préférentielles de classe B sans désignation de valeur nominale chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les Actions Préférentielles de Classe B existantes, assorties d'une prime d'émission globale s'élevant à trois millions quatre cent huit mille six cent trente-trois euros et quatre-vingt-cinq centimes (EUR 3.408.633,85).

IV.- Le conseil d'administration a admis à la souscription des trois mille cinq cents (3.500) nouvelles Actions Préférentielles de classe B, sans désignation de valeur nominale chacune, la société Alychlo NV, société de droit belge, ayant son siège social au 26, Waregemstraat, B-8570 Vichte.

V.- L'augmentation de capital a été libérée intégralement par un apport en numéraire global s'élevant à trois millions cinq cent mille euros (EUR 3.500.000,00-), dont le montant de quatre-vingt-onze mille trois cent soixante-six euros quinze centimes (EUR 91.366,15-) est alloué au capital social et la différence au compte de prime d'émission, versé à un compte bancaire au nom de la Société, de sorte que la somme de trois millions cinq cent mille euros (EUR 3.500.000,00-), a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscriptions et libérations.

VI.- A la suite de cette augmentation de capital, le premier (1^{er}) alinéa de l'article cinq (5) des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

Premier (1^{er}) alinéa de l'article cinq (5). «Le capital social est fixé à quatre millions deux cent quarante deux mille euros (EUR 4.242.000,00-) représenté par cent trente mille (130.000) Actions Ordinaires de Classe A, chacune sans dési-

gnation de valeur nominale et trente-deux mille cinq cents (32.500) Actions Préférentielles de Classe B, chacune sans désignation de valeur nominale».

VII.- Suite à la réalisation de cette augmentation de capital social le sixième (6^{ème}) alinéa de l'article cinq (5) des Statuts est supprimé.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite des présentes s'élèvent approximativement à EUR 3.400,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite de tout ce qui précède à la personne comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la prédite personne a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. TARTORAS, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 04 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/13807. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015077694/77.

(150088747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

Alpha Trains Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2175 Luxembourg, 22, rue Alfred de Musset.

R.C.S. Luxembourg B 140.872.

Alpha Trains ENR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2175 Luxembourg, 22, rue Alfred de Musset.

R.C.S. Luxembourg B 187.067.

Alpha Trains Luxembourg No.2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2175 Luxembourg, 22, rue Alfred de Musset.

R.C.S. Luxembourg B 181.031.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of July, before Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1. Alpha Trains Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 22, rue Alfred de Musset, L-2175 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 100,000 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140872 (the Acquiring Company),

here represented by Peggy Simon, notary's clerk, with professional address in l-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

2. Alpha Trains ENR S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 22, rue Alfred de Musset, L-2175 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 187067 (AT ENR),

here represented by Peggy Simon, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal.

3. Alpha Trains Luxembourg No. 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 22, rue Alfred de Musset, L-2175 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 181031 (AT Lux 2),

here represented by Peggy Simon, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such powers of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

AT ENR and AT Lux 2 will together be referred to as the Companies Ceasing to Exist. The Acquiring Company and the Companies Ceasing to Exist will together be referred to as the Merging Companies and individually as a Merging Company.

The board of managers of each of the Merging Companies (the Boards and individually a Board) have hereby resolved to draw up this joint merger proposal (the Joint Merger Proposal) in accordance with the provisions of articles 278 and 279 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, (the Law).

The merger contemplated in the Joint Merger Proposal is to be carried out by way of the absorption by the Acquiring Company of the Companies Ceasing to Exist, the Companies Ceasing to Exist being one hundred per cent (100%) subsidiaries of the Acquiring Company.

The Merging Companies have requested the undersigned notary to record these common terms of merger (the Joint Terms of Merger) which shall be drawn up as follows:

1. Description of the contemplated merger. The Boards propose to carry out a merger by absorption that will entail the transfer of all assets and liabilities of the Companies Ceasing to Exist to the Acquiring Company in accordance with and pursuant to the provisions of article 278 of the Law (the Merger).

The Boards mutually undertake to take all required steps in order to carry out the Merger in accordance with the terms and conditions detailed in this Joint Merger Proposal.

In accordance with article 272 and article 279 (1) a) of the Law, the Merger will become effective inter partes one month after the publication of the present joint merger proposal in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Effective Date).

However, in accordance with article 9 and article 273 (1) of the Law, the Merger shall only be enforceable towards third parties as of the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) of a certificate drawn up by a notary at the request of the company concerned confirming that the conditions under article 279 of the Law have been fulfilled.

2. Information to be provided pursuant to articles 278 and 261 (2) of the Law.

a) Form, corporate name and registered office of the Merging Companies

i. The Acquiring Company

The private limited liability company (société à responsabilité limitée), Alpha Trains Luxembourg S.à r.l. has its registered office at 22, rue Alfred de Musset, L-2175 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, a share capital of EUR 100,000 and is registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140872.

ii. The Companies Ceasing To Exist

AT ENR

The private limited liability company (société à responsabilité limitée), Alpha Trains ENR S.à r.l. has its registered office at 22, rue Alfred de Musset, L-2175 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, has a share capital of EUR 12,500 and is registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 187067.

AT Lux 2

The private limited liability company (société à responsabilité limitée), Alpha Trains Luxembourg No. 2 S.à r.l. has its registered office at 22, rue Alfred de Musset, L-2175 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, has a share capital of EUR 12,500 and is registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 181031.

b) Date as from which the operations of the Companies Ceasing to Exist will be treated, for accounting purposes, as being carried out on behalf of the Acquiring Company

For accounting purposes, the operations of the Companies Ceasing to Exist will be treated as being carried out on behalf of the Acquiring Company as from the Effective Date.

c) Rights guaranteed by the Acquiring Company to shareholders having special rights and to holders of securities other than shares (or the measures it intends to take in their regard)

There are neither shareholders having special rights nor holders of securities other than shares.

d) Special advantages granted to the members of the administrative, executive, supervisory or monitoring bodies of the Merging Companies

The members of the administrative, executive, supervisory or monitoring bodies, if any, of the Merging Companies will not be entitled to receive any special benefits in connection with or as a result of the Merger.

e) Likely effects on employment and employee involvement, if any

The Merger is not expected to have any material adverse effect on employment because the activities of the Companies Ceasing to Exist will be continued by the Acquiring Company and the rights and obligations of the Companies Ceasing to Exist arising from employment contracts or work relationships which exist on the date when the Merger takes effect will be transferred to the Acquiring Company on such date.

3. Additional provisions.

a) The costs of the Merger will be incurred by the Acquiring Company.

b) The undersigned mutually undertake to take all steps in their power in order to carry out the Merger in accordance with the legal and statutory requirements of the Merging Companies.

c) The Acquiring Company will carry out all required and necessary formalities in order to carry out the Merger as well as the transfer of all assets and liabilities of the Companies Ceasing to Exist to the Acquiring Company.

d) The shareholders of the Merging Companies will be entitled to inspect the following documents at the registered office of the Merging Companies at least one month before the operation takes place between the Merging Companies:

- i. the Joint Merger Proposal;
- ii. the annual accounts of the Merging Companies for the last three financial years, if any; and
- iii. the Merging Companies' interim accounts.

e) A copy of the above mentioned documents will be granted free of charge upon request by a shareholder.

f) The present Joint Merger Proposal has been drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg on 15 July 2015, in three (3) original copies, in order to be registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg and published in the Memorial.

Declaration

The undersigned notary attests, in accordance with the provisions of article 278 and 279 of the Law, the existence and legality of the deed and formalities incumbent to the Merging Companies and of the Joint Merger Proposal.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinzième jour de juillet, par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. Alpha Trains Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 22, rue Alfred de Musset, L-2175 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social de EUR 100.000 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140872 (la Société Absorbante),

ici représentée par Peggy Simon, clerc de notaire, de résidence professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2. Alpha Trains ENR S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 22, rue Alfred de Musset, L-2175 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social de EUR 12.500 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187067 (AT ENR),

ici représentée par Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

3. Alpha Trains Luxembourg No. 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 22, rue Alfred de Musset, L-2175 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social de EUR 12.500 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181031 (AT Lux 2),

ici représentée par Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

AT ENR et AT Lux 2 sont désignées ensemble comme les Société Absorbées.

La Société Absorbante et les Sociétés Absorbées sont désignées ensemble les Sociétés qui Fusionnent et individuellement une Société qui Fusionne.

Les conseils de gérance de chacune des Sociétés qui Fusionnent (les Conseils, et individuellement un Conseil) ont décidé par les présentes d'établir ce projet commun de fusion (le Projet Commun de Fusion) conformément aux dispositions des articles 278 et 279 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

La fusion envisagée dans le Projet Commun de Fusion sera réalisée par absorption par la Société Absorbante des Sociétés Absorbées, les Sociétés Absorbées étant les filiales à 100% de la Société Absorbante.

Les Sociétés qui Fusionnent ont requis le notaire instrumentant d'acter le présent projet commun de fusion (le Projet Commun de Fusion) qui sera dressé comme suit:

1. Description de la fusion envisagée. Les Conseils proposent de réaliser une fusion par absorption qui entraînera le transfert de tous les actifs et passifs des Sociétés Absorbées à la Société Absorbante en conformité avec l'article 278 de la Loi (la Fusion).

Les Conseils s'engagent mutuellement à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de la Fusion, conformément aux conditions détaillées dans le présent Projet Commun de Fusion.

Conformément aux articles 272 et 279 (1) a) de la Loi, la Fusion prendra effet entre les parties (inter partes) un mois après la publication du présent projet commun de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Date d'Effet).

Cependant, conformément à l'article 9 et l'article 273 (1) de la Loi, la Fusion prendra seulement effet à l'égard des tiers à compter de la publication auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) d'un certificat rédigé par un notaire à la demande de la société concernée attestant que les conditions de l'article 279 de la Loi ont été remplies.

2. Informations à fournir en vertu des articles 278 et 261 (2) de la Loi.

a) Type de personne morale, dénomination sociale et siège social des Sociétés qui Fusionnent

i. La Société Absorbante

La société à responsabilité limitée, Alpha Train Luxembourg S.à r.l. a son siège social au 22, rue Alfred de Musset, L-2375 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg, dispose d'un capital social de EUR 100.000 et est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140872.

ii. Les Sociétés Absorbées

AT ENR

La société à responsabilité limitée, Alpha Trains ENR S.à r.l. a son siège social au 22, rue Alfred de Musset, L-2375 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg, dispose d'un capital social de EUR 12.500 et est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187067.

AT Lux 2

La société à responsabilité limitée, Alpha Trains Luxembourg No. 2 S.à r.l. a son siège social au 22, rue Alfred de Musset, L-2375 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg, dispose d'un capital social de EUR 12.500 et est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181031.

b. Date à laquelle les opérations des Sociétés Absorbées seront considérées, à des fins comptables, comme étant réalisées pour le compte de la Société Absorbante

Les opérations des Sociétés Absorbées seront considérées, à des fins comptables, comme étant réalisées pour le compte de la Société Absorbante à compter de la Date d'Effet.

c. Droits conférés par la Société Absorbante aux associés ayant des droits spéciaux et aux détenteurs de titres autres que des parts sociales (ou mesures qu'elle veut adopter à leur égard) Il n'y a ni associés ayant des droits spéciaux, ni détenteurs de titres autres que des parts sociales.

d. Avantages spéciaux accordés aux membres des organes d'administration, de direction, de surveillance ou de contrôle des Sociétés qui Fusionnent

Les membres des organes d'administration, de direction, de surveillance ou de contrôle des Sociétés qui Fusionnent ne recevront pas d'avantages spéciaux en rapport avec ou à la suite de la Fusion.

e. Effets probables sur l'emploi et implication des employés, s'il y en a

La Fusion n'est pas supposée avoir un effet négatif important sur l'emploi car les activités des Sociétés Absorbées seront continuées par la Société Absorbante et les droits et obligations des Sociétés Absorbées résultant de contrats de travail ou de relations de travail et existant à la date à laquelle la Fusion prend effet seront transférés à la Société Absorbante à cette même date.

3. Dispositions supplémentaires.

a) Le coût de la Fusion incombera à la Société Absorbante.

b) Les soussignés s'engagent réciproquement à prendre toutes les mesures en leur pouvoir afin de réaliser la Fusion conformément aux exigences légales et statutaires des Sociétés qui Fusionnent.

c) La Société Absorbante effectuera toutes les démarches nécessaires et requises à la réalisation de cette Fusion ainsi qu'au transfert de l'ensemble des actifs et passifs des Sociétés Absorbées à la Société Absorbante.

d) Les associés de chacune des Sociétés qui Fusionnent auront le droit d'examiner les documents suivants au siège social des Sociétés qui Fusionnent au moins un mois avant la date où la fusion prendra effet entre les Sociétés qui Fusionnent:

i. le Projet Commun de Fusion;

ii. les comptes annuels des Sociétés qui Fusionnent des trois derniers exercices sociaux, le cas échéant; et

iii. les comptes intérimaires des Sociétés qui Fusionnent.

e) Une copie des documents mentionnés ci-dessus peuvent être obtenus gratuitement et sur demande d'un associé.

f) Le présent Projet Commun de Fusion a été rédigé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg le 15 juillet 2015 en trois (3) originaux, aux fins d'être déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et publié au Mémorial.

Déclaration

Le notaire instrumentant atteste, conformément aux dispositions des articles 278 et 279 de la Loi, de l'existence et de la légalité de l'acte, des formalités qui incombent aux Sociétés qui Fusionnent et du Projet Commun de Fusion.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

EN FOI DE QUOI, le présent acte a été dressé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, à la date mentionnée qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, ladite mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 17 juillet 2015 Relation: GAC/2015/6088 Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 17 juillet 2015.

Référence de publication: 2015119851/216.

(150129818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Aldgate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.004,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 157.512.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of the month of May;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of Aldgate Holdings S.à r.l., in voluntary liquidation, (hereafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 157512, incorporated pursuant to a deed of the officiating notary, on December 13, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 300 of February 14, 2011.

The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the officiating notary, on December 18, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 484 of February 27, 2013.

The Company has been put into voluntary liquidation pursuant to a deed received by the officiating notary, on December 22, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 314 of February 5, 2015.

The Meeting was opened with Mrs. Monique GOERES, employee, with professional address at 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, being in the chair (the "Chairperson").

The Chairperson appoints Mrs. Carmen GEORGES, employee, with professional address at 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, as secretary of the Meeting (the "Secretary").

The Meeting elects Mr. Christian DOSTERT, employee, with professional address at 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, as scrutineer (the "Scrutineer").

The Chairperson, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the "Bureau".

The shareholders of the Company represented at the Meeting and the number of shares of the Company they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders represented at the Meeting, after having been signed ne varietur by the proxy holders and the undersigned notary, shall remain also attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairperson requests the undersigning notary to record that:

I.- All the shareholders of the Company have waived their right to receive notice of the Meeting

II.- It appears from an attendance list that out of the 15,004 issued and outstanding shares of the Company having a par value of GBP 1 each, divided into 15,000 class A shares and 4 class B shares, and representing the total issued share capital of the Company amounting to GBP 15,004, 15,004 shares representing 100% of the issued share capital of the Company

were present or represented at the meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced.

III.- The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Acknowledgement and approval of the report of the liquidation auditor (commissaire-vérificateur);
2. Discharge (quitus) to Sporagnium Limited as liquidator (liquidateur) of the Company for all its duties during, and in connection with, the liquidation of the Company;
3. Discharge (quitus) to ECOVIS Luxembourg as liquidation auditor (commissaire-vérificateur) of the Company for all its duties during, and in connection with, the liquidation of the Company;
4. The decision to finalise the liquidation of the Company;
5. The decision to keep the Company's documents and books for five (5) years from the date of publication of the closing of the liquidation in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, at the following address: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

First resolution

The Meeting resolves to acknowledge and approve the report of ECOVIS Luxembourg, a public limited company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg and registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 77027, ("Ecovis") (appointed as liquidation auditor (commissaire-vérificateur) of the Company by the shareholders of the Company on May 6, 2015) on the good performance of the actions taken and the report presented by Sporagnium Limited (appointed as liquidator (liquidateur) of the Company by the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company held on December 22, 2014) (the "Liquidator") during the voluntary liquidation (liquidation volontaire) of the Company.

Second resolution

The Meeting resolves to give discharge (quitus) to Sporagnium Limited as Liquidator of the Company for the performance of all its duties during, and in connection with, the liquidation of the Company.

Third resolution

The Meeting resolves to give discharge (quitus) to Ecovis as liquidation auditor (commissaire-vérificateur) of the Company for the performance of all its duties during, and in connection with, the liquidation of the Company.

Fourth resolution

All the remaining assets and liquidation proceeds of the Company will be distributed to the shareholders of the Company in proportion to the shares held by each shareholder in the Company, and the Meeting resolves to close the liquidation as per the date of the present deed.

All expenses and outstanding liabilities, if any, related to this liquidation will be assumed by the shareholders.

Fifth resolution

The Meeting resolves to set the place where the Company's documents and books are to be kept during five (5) years from the date of publication of the closing of the liquidation in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, at the following address: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Sixth resolution

The Meeting resolves that all the corporate units issued by the Company should be cancelled.

No further item being on the agenda of the Meeting and nobody asking to speak, the Chairperson then adjourned the Meeting.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately one thousand two hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understand and speaks English, stated that, by request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, follows by a French version; at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le onzième jour du mois de mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'“Assemblée”) des actionnaires de Aldgate Holdings S.à r.l., en liquidation volontaire, (ci-après la “Société”), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 157512, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 13 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 300 du 14 février 2011.

Les statuts de la Société (les “Statuts”) ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 18 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 484 du 27 février 2013.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Monique GOERES, employée, avec adresse professionnelle au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, (la “Présidente”).

La Présidente désigne Madame Carmen GEORGES, employée, avec adresse professionnelle au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, comme secrétaire de l'Assemblée (la “Secrétaire”).

L'Assemblée élit Monsieur Christian DOSTERT, employé, avec adresse professionnelle au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, comme scrutateur (le “Scrutateur”).

La Présidente, le Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement désignés ci-après en tant que “Bureau”.

Les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions de la Société qu'ils détiennent figurent sur une liste de présences qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par les mandataires des actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires représentés à la présente Assemblée, après avoir été signées ne varietur par les mandataires et le notaire soussigné, resteront également annexées au présent acte pour être déposées au même moment auprès des autorités de l'enregistrement.

Le Bureau ayant donc été constitué, la Présidente demande au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Tous les actionnaires de la Société ont renoncé à leur droit de recevoir les convocations pour la présente Assemblée.

II.- Il résulte de la liste de présences que sur les quinze mille quatre (15.004) parts sociales de la Société d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, divisées en 15.000 parts sociales de catégorie A (quinze mille) et 4 parts sociales (4) de catégorie B, représentant l'intégralité du capital social émis de la Société de quinze mille quatre livre sterling (GBP 15.004), 15.004 parts sociales représentant 100% de l'intégralité du capital social émis de la Société, sont dûment représentées à la présente assemblée, laquelle en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit.

III.- L'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Accusé de réception et approbation du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation;
2. Décharge (quitus) à Sporagnium Limited en tant que liquidateur de la Société pour l'exécution de ses fonctions pendant, et en rapport avec, la liquidation de la Société;
3. Décharge (quitus) à ECOVIS Luxembourg S.A. en tant que commissaire-vérificateur à la liquidation de la Société pour l'exécution de ses fonctions pendant, et en rapport avec, la liquidation de la Société;
4. Décision de clôturer la liquidation de la Société;
5. Décision de conserver les documents sociaux et livres de compte de la Société pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date de publication de la clôture de la liquidation de la Société au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à l'adresse suivante: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Première résolution

L'Assemblée décide de prendre acte et d'approuver le rapport d'ECOVIS Luxembourg, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 77027, (“Ecovis”) (nommée commissaire-vérificateur de la Société par l'assemblée générale des associés de la Société tenue le 6 mai 2015) sur la bonne exécution des actions entreprises et le rapport présenté par Sporagnium Limited (nommé liquidateur de la Société par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société tenue le 22 décembre 2014) (le “Liquidateur”) au cours de la liquidation volontaire de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder décharge (quitus) à Sporagnium Limited en tant que Liquidateur de la Société pour l'exécution de ses fonctions pendant, et en relation avec, la liquidation de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder décharge (quitus) à Ecovis en tant que commissaire-vérificateur de la Société pour l'exécution de ses fonctions pendant, et en relation avec, la liquidation de la Société.

Quatrième résolution

Tous les actifs restants et le boni de liquidation de la Société seront distribués aux associés de la Société au prorata de leur participation dans la Société et l'Assemblée décide de prononcer la clôture de la liquidation de la Société à la date du présent acte.

Toutes les dépenses et dettes éventuelles en rapport avec la liquidation seront prises en charge par les associés de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de fixer le lieu où les livres de compte et documents sociaux de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à compter de la date de publication de la clôture de la liquidation au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à l'adresse suivante: 58, Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Sixième résolution

L'Assemblée a décidé que toutes les parts sociales émises par la Société doivent être annulées.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille deux cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. GOERES, C. GEORGES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 12 mai 2015. 2LAC/2015/10322. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Référence de publication: 2015077557/177.

(150089600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

MPEP 2015 North America S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 198.485.

—
STATUTES

Extract of the Limited Partnership Agreement

1. Name of the partnership. MPEP 2015 North America S.C.S.

2. Legal form. Société en commandite simple

3. Jointly & severally liable partner. MPEP Luxembourg GP S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg register of trade and companies (registre de commerce et des sociétés) under number B 195.915 (the "General Partner").

4. Liability of the partners. The General Partner shall be liable in its capacity as Unlimited Partner with the Partnership for all debts and losses, which cannot be recovered out of the Partnership's assets.

Subject to, but within the limits of, the applicable provisions of the Law of 10 August 1915 and of this LPA, the Limited Partners shall not act on behalf of the Partnership other than by exercising their rights as limited partners in the Partnership and shall only be liable for the debts and losses of the Partnership up to the amount of their Commitment, provided that, for the avoidance of doubt, a Limited Partner may, under its Subscription Agreement, have the obligation to pay certain amounts on top of his Commitment.

5. Initial capital. The initial capital is set at three thousand Euro (EUR 3,000.-).

6. Corporate object. The object of the Partnership is to collectively invest the funds available to it in Target Funds and other assets according to an investment policy, for the benefit of the Partners.

The Partnership may take any measures and carry out any transaction, which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the largest extent permitted under the Law of 10 August 1915 and in particular and without limitation, make investments, either directly or indirectly.

7. Registered office. 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

8. Management / Representation of the fund. The Partnership shall be managed by MPEP Luxembourg GP S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), in its capacity as manager (gérant) of the Partnership.

Without prejudice of Clause 20 of the limited partnership agreement of the Partnership, the General Partner will have the broadest powers in its capacity as manager (gérant) of the Partnership to administer and manage the Partnership, to act in the name of the Partnership in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Partnership's object.

The General Partner will have the power, in particular, to decide on the investment objectives, policies and restrictions and the course of conduct of the management and business affairs of the Partnership, in compliance with the LPA, the Information Memorandum and the applicable laws and regulations. The General Partner will have the power to enter into administration, investment and advisory agreements and any other contract and undertakings that it may deem necessary, useful or advisable for carrying out the object of the Partnership, always in compliance with the LPA, the Information Memorandum and the applicable laws and regulations.

All powers not expressly reserved by law or the present LPA to the general meeting of Partners fall within the competence of the General Partner in its capacity as manager (gérant) of the Partnership.

The Partnership will be bound towards third parties by the sole signature of the General Partner represented by the joint signature of any two Managers together, or by the individual signatures of any person to whom such authority has been delegated by the Board.

No Limited Partner in such capacity shall represent the Partnership

9. Date of establishment / Duration. The date of establishment of the Partnership was 14 July 2015.

The Partnership is created for a limited duration, the term of the Partnership being the 30 June 2027. The General Partner may decide to extend the life of the Partnership for a further maximum period of three (3) years made by up to three consecutive one-year extensions.

The Partnership shall not be dissolved in the event of the General Partner's legal incapacity, dissolution, resignation, retirement, insolvency or bankruptcy or for any other reason provided under applicable law where it is impossible for the General Partner to act, it being understood for the avoidance of doubt that the transfer of its GP Interest by the General Partner will not lead to the dissolution of the Partnership.

Übersetzung des vorangehenden Textes:

Auszug aus dem Gesellschaftsvertrag der Gesellschaft (die "Gesellschaft")

1. Name der gesellschaft. MPEP 2015 North America S.C.S.

2. Rechtsform. Kommanditgesellschaft (Société en commandite simple)

3. Unbeschränkt haftender Gesellschafter MPEP. Luxembourg GP S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) gegründet und bestehend unter Luxemburger Recht, mit eingetragenem Sitz in 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 195.915, (der "Komplementär").

4. Haftung der Gesellschafter. Der Komplementär, in seiner Eigenschaft als unbeschränkt haftender Gesellschafter, haftet unbeschränkt für alle Verbindlichkeiten und Verluste, welche nicht aus den Vermögensgegenständen der Gesellschaft beglichen werden können.

Vorbehaltlich und im Rahmen der anwendbaren Bestimmungen des Luxemburger Gesetzes vom 10. August 1915 und des Gesellschaftsvertrags, sind die Kommanditisten vom Handeln für die Gesellschaft ausgeschlossen, mit Ausnahme der Ausübung ihrer Rechte als Kommanditisten der Gesellschaft und sind nur verantwortlich für Verbindlichkeiten und Verluste der Gesellschaft bis zu der Summe ihrer Kapitaleinlagen. Zur Klarstellung ein Kommanditist kann in seinem Zeichnungsschein Verpflichtungen eingehen, welche über seine Kapitaleinlage hinausgehen.

5. Anfangskapital. Das Anfangskapital ist auf dreitausend Euro festgelegt.

6. Gesellschaftszweck. Der Zweck der Gesellschaft ist die gemeinsame Anlage der zur Verfügung stehenden Mittel in Zielfonds und andere Anlagegegenstände, welche nach der Anlagepolitik der Gesellschaft zugunsten der Gesellschafter investiert werden.

Die Gesellschaft kann alle Maßnahmen und Transaktionen, die sie zur Erfüllung dieses Zwecks für nützlich erachtet, ausführen, welche das Erreichen und Verwirklichen ihres Zwecks fördern, soweit dies unter dem Gesetz vom 10 August 1915 gestattet ist. Im Besonderen, allerdings ohne Beschränkung, kann die Gesellschaft entweder direkte oder indirekte Anlagen tätigen.

7. Eingetragener Sitz. 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg

8. Geschäftsführung / Vertretungsbefugnisse. Die Gesellschaft wird durch MPEP Luxembourg GP S.à r.l. verwaltet, eine Luxemburger Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), in ihrer Funktion als Geschäftsführer (gérant) der Gesellschaft.

Unbeschadet des Artikel 20 des Gesellschaftsvertrags, hat der Komplementär die umfassendsten Befugnissen, in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer (gérant) der Gesellschaft, um diese zu leiten und zu verwalten, im Namen der Gesellschaft in jeglicher Hinsicht aufzutreten und jegliche Maßnahmen und Tätigkeiten durchzuführen und zu genehmigen, welche im Einklang mit dem Gesellschaftszweck stehen.

Insbesondere hat der Komplementär die Befugnis, die Anlageziele, Anlagepolitiken und Anlagebeschränkungen der Gesellschaft, sowie die Management- und Geschäftsangelegenheiten der Gesellschaft, im Einklang mit dem Gesellschaftsvertrag, dem Informationsdokument und den anwendbaren Gesetzen und Bestimmungen, festzulegen. Der Komplementär hat die Befugnis Verwaltungsverträge, Anlageverträge und Beraterverträge, sowie alle sonstigen Verträge, welche er als notwendig, nützlich oder sinnvoll zum Erreichen des Zweckes der Gesellschaft ansieht, abzuschließen. Dies erfolgt stets im Einklang mit dem Gesellschaftsvertrag, dem Informationsdokument und den anwendbaren Gesetzen und Bestimmungen.

Alle Rechte, die nicht ausdrücklich durch Gesetz oder den derzeitigen Gesellschaftsvertrag der Gesellschafterversammlung zugewiesen sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Komplementärs in seiner Funktion als Geschäftsführer (gérant) der Gesellschaft.

Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten durch die alleinige Unterschrift des Komplementärs gebunden, vertreten durch zwei seiner Geschäftsführer oder durch die individuelle Vertretung einer Person, an welche eine solche Vertretungsmacht durch den Geschäftsführerrat des Komplementärs übertragen wurde.

Kein Kommanditist darf die Gesellschaft in seiner Funktion als Kommanditist vertreten.

9. Gründungsdatum / Laufzeit. Das Gründungsdatum der Gesellschaft war der 14. Juli 2015.

Die Gesellschaft wurde für eine begrenzte Dauer gegründet, die Dauer der Gesellschaft endet am 30 Juni 2027. Der Komplementär kann entscheiden, die Laufzeit der Gesellschaft um eine Dauer von maximal drei (3) Jahren zu verlängern, bestehend aus drei aufeinanderfolgenden Verlängerungen um jeweils ein Jahr.

Die Gesellschafter können mit einstimmigem Beschluss die Verlängerung der Laufzeit beschließen.

Die Gesellschaft wird im Falle der Geschäftsunfähigkeit, der Auflösung, der Insolvenz, des Rücktritts, des Ruhestands, der Zahlungsunfähigkeit oder Insolvenz des Komplementärs oder jeglicher anderer Gründe, welche unter anwendbaren Recht vorgesehen sind, die es dem Komplementär unmöglich machen, weiterhin seiner Tätigkeit als Komplementär nachzugehen, nicht aufgelöst. Hierbei wird klarstellt, dass eine Übertragung des Komplementäranteils nicht zur Auflösung der Gesellschaft führt.

Référence de publication: 2015119478/113.

(150128691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

City RE 37 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 183.940.

—
EXTRAIT

La Société a pris connaissance que l'adresse de son gérant, Monsieur Maqboolali Mohamed, se trouve désormais au 15 Sackville Street, Londres W1S 3DJ, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015075877/14.

(150086693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Finexis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.916.

L'an deux mille quinze, le sixième jour du mois de mai;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de la société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg «FINEXIS S.A.», établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 154916, (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2038 du 30 septembre 2010,

et dont les statuts (les «Statuts») ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 13 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2672 du 3 novembre 2011, et.

- en date du 27 janvier 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 376 du 13 février 2012.

L'Assemblée est présidée par Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

La Présidente désigne Madame Carmen GEORGES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

Modification de l'objet social afin de donner dorénavant à l'article 3 des statuts la teneur suivante:

« **Art. 3.** La Société a pour objet la gestion collective de portefeuille d'un ou plusieurs fonds d'investissement luxembourgeois et/ou étranger(s) investissant en valeurs mobilières, autorisés conformément à la Directive 2009/65/CE telle que modifiée («OPCVM»), et d'autres fonds d'investissement luxembourgeois et étrangers qui ne relèvent pas de cette Directive («OPC»), ensemble les «Fonds» pour le compte de leurs porteurs de parts ou de leurs actionnaires, conformément aux dispositions du chapitre 15 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placements collectifs.

La Société pourra exercer toute ou partie des fonctions énumérées dans l'annexe II de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif telle que modifiée.

La Société a aussi pour objet la gestion collective de portefeuille d'un ou plusieurs fonds d'investissement alternatifs luxembourgeois et/ou étranger(s) pour le compte de leurs porteurs de parts ou de leurs actionnaires conformément à la directive telle que modifiée 2011/61/UE et aux dispositions de la loi du 12 juillet 2013 et concernant les gestionnaires des fonds d'investissement alternatifs («FIA») («la Loi de 2013»), telle que modifiée.

La Société pourra exercer toute ou partie des fonctions énumérées dans l'annexe I de loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs telle que modifiée.

La Société a aussi pour objet la gestion de portefeuille ainsi que l'administration centrale d'un ou plusieurs fonds d'investissement spécialisé luxembourgeois pour le compte de leurs porteurs de parts ou de leurs actionnaires conformément aux dispositions de la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés («FIS») et les sociétés d'investissement en capital à risque conformément aux dispositions de la loi du 15 juin 2004 relative à la Société d'investissement en capital à risque («SICAR») telles que modifiées.

La Société peut fournir des services à Luxembourg et à l'étranger et peut pour cette fin établir des bureaux de représentation et/ou des succursales.

A titre accessoire, la Société peut également gérer ses propres avoirs et effectuer toutes opérations et activités qu'elle estimera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social ainsi que toute autre activité autorisée par les lois applicables et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placements collectifs ainsi que loi du 15 juin 2004 relative aux Sociétés d'Investissement en Capital à Risque («SICAR») telle que modifiée et la loi du 12 juillet 2013 concernant les gestionnaires des fonds d'investissement alternatifs telle que modifiée.

La Société ne gèrera pas de portefeuilles d'investissements sur une base discrétionnaire client par client.»

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les mandataires et les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 3 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cent trente-cinq euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. GOERES, C. GEORGES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 7 mai 2015. 2LAC/2015/9993. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 mai 2015.

Référence de publication: 2015077734/85.

(150088780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

Descoda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 115.002.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth of May.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of DESCODA S.A., a public limited liability company (société anonyme) organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 115.002 (the Company). The Company has been incorporated on March 10th, 2006 pursuant to a deed enacted by Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1136 of June 12th, 2006. The articles of incorporation have been amended for the last time on December 31st, 2014 pursuant to a deed enacted by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 462 of February 19th, 2015.

The Meeting is chaired by Mr Bertrand DUC, administrative assistant, with professional address at 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange (the Chairman).

The Chairman appoints as secretary of the Meeting Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg. (the Secretary).

The Meeting elects as scrutineer of the Meeting Mr Bertrand DUC, prenamed, (the Scrutineer).

(The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the Bureau).

The Bureau having thus been constituted, the chairman declares that:

I. The Shareholders represented and the number of shares they hold are shown on an attendance list. Such list and proxies, signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes;

II. As appears from the attendance list, the one hundred and sixty-five thousand five hundred (165,500) shares representing the entire share capital of the Company are represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

III. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of Mr. Simon BAKER as liquidator;
3. Determination of the powers of the liquidator;
4. Appointment of CITADEL ADMINISTRATION S.A. as auditor-examiner;
5. To grant discharge to the board of directors and the auditor of the Company.

IV. The Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to dissolve and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Shareholders resolved to appoint Mr Simon BAKER, born in Elgin (United Kingdom) on December 26th, 1955 and residing professionally at 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, as liquidator (the Liquidator) in relation to the voluntary liquidation of the Company.

The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets under his sole signature for the performance of his duties.

Third resolution

The Shareholders resolved to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Shareholders. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Shareholders resolved to appoint CITADEL ADMINISTRATION S.A., a public limited liability company (société anonyme) organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 33, rue du Puits Romain L-8070 Bertrange, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 21.456, as auditor-examiner, in relation to the voluntary liquidation of the Company.

Fifth resolution

The Shareholders resolved to grant discharge to (i) all the directors of the Company and (ii) the auditor of the Company for the exercise of their respective mandates.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the members of the Bureau, the members of the Bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil quinze, le quinze mai.

Par devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de DESCODA S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 33, rue du Puits Romain L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.002 (la Société). La Société a été constituée en date du 10 mars 2006, suivant un acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés

et Associations, N° 1136 du 12 juin 2006. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois le 31 décembre 2014, suivant un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N462 du 19 février 2015.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bertrand DUC, assistant administratif, dont l'adresse professionnelle se trouve au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange (le Président),

Monsieur le Président nomme comme secrétaire de l'Assemblée Madame Corinne PETIT, employée privée, dont l'adresse professionnelle se trouve au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg (le Secrétaire),

L'Assemblée élit comme scrutateur de l'Assemblée Monsieur Bertrand DUC, prénommé (le Scrutateur).

(Le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement appelés le Bureau).

Le Bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président déclare que:

I. Les Actionnaires représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent apparaissent sur une liste de présence. Ladite liste de présence et la procuration, signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, est attachée aux présentes minutes;

II. Ainsi qu'il ressort de la liste de présence, les cent soixante-cinq mille cinq cents (165.500) actions, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées à la présente Assemblée de telle sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour desquels les participants ont été préalablement informés;

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Mise en liquidation de la Société;
2. Nomination de Monsieur Simon BAKER comme liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Nomination de CITADEL ADMINISTRATION S.A. comme commissaire-vérificateur;
5. Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société.

IV. Les Actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Actionnaires ont décidé de dissoudre et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

Les Actionnaires ont décidé de nommer Monsieur Simon BAKER, né à Elgin (Royaume-Uni) le 26 décembre 1955 et demeurant professionnellement au 33, rue du Puits Romain L-8070 Bertrange, comme liquidateur (le Liquidateur) dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société.

Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

Les Actionnaires ont décidé d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable des Actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux Actionnaires conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

Les Actionnaires ont décidé de nommer CITADEL ADMINISTRATION S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 33, rue du Puits Romain L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 21.456, comme commissaire-vérificateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société.

Cinquième résolution

Les Actionnaires ont décidé d'accorder la décharge (i) à tous les administrateurs de la Société et (ii) au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leur mandat respectif.

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges, quelle qu'en soit la forme, qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux membres du Bureau, les membres du Bureau ont signé le présent acte authentique avec le notaire.

Signé: B. Duc, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 18 mai 2015. 2LAC/2015/10752. Reçu douze euros EUR 12,-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2015.

Référence de publication: 2015077690/139.

(150088781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

SSCP Spring Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 196.286.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of April,
before the undersigned, Maître Marc LOESCH, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting of shareholders of SSCP Spring Holdings S.C.A., a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, in the process of registration with the Luxembourg register of commerce and companies (registre de commerce et des sociétés), incorporated pursuant to a deed of Maître Marc LOESCH, aforementioned, dated 2 April 2015, whose articles of incorporation (the "Articles") have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and have not been amended since then.

The meeting was opened at 6.00 p.m. and elected as chairman Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains.

The chairman appointed as secretary Mrs Karola Böhm, with professional address in Mondorf-les-Bains.

The meeting elected as scrutineer Mr Chris Oberhag, with professional address in Mondorf-les-Bains.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requested the notary to act that:

I. The shareholders present or represented (the "Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the Shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies signed "ne varietur" will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list that the 3,100 unlimited shares and the 27,900 limited shares, representing the entirety of the share capital of the Company were represented in this extraordinary general meeting. The Shareholders declared having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting was thus regularly constituted and could validly deliberate and decide on the agenda of the meeting.

III. The agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. Decision to change the nominal value of the existing shares of the Company in order to decrease such nominal value from GBP 1.- to GBP 0.10 and subsequently to convert the existing 3,100 unlimited shares and 27,900 limited shares representing the Company's current share capital into 31,000 unlimited shares and 279,000 limited shares with a nominal value of GBP 0.10 each.

2. Decision to convert the 279,000 limited shares of the Company into redeemable classes of shares in accordance with article 49-8 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the "Law"), to be divided as follows:

- 31,000 limited class A shares,
- 31,000 limited class B shares,
- 31,000 limited class C shares,
- 31,000 limited class D shares,
- 31,000 limited class E shares,
- 31,000 limited class F shares,
- 31,000 limited class G shares,

- 31,000 limited class H shares, and
- 31,000 limited class I shares.

3. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 67,275.90 so as to raise it from its current amount of GBP 31,000.- to GBP 98,275.90 by the creation and issue of 74,751 limited class A shares, 74,751 limited class B shares, 74,751 limited class C shares, 74,751 limited class D shares, 74,751 limited class E shares, 74,751 limited class F shares, 74,751 limited class G shares, 74,751 limited class H shares and 74,751 limited class I shares, each having a nominal value of GBP 0.10 and having the rights and obligations set out in the Articles (the "New Shares"), each of such New Shares to be paid up by way of contribution in cash. All these New Shares shall be redeemable shares in accordance with article 49-8 of the Law.

Presentation of the report from the Company's manager in relation to the cancellation of the preferential subscription rights of the Company's unlimited shareholder in accordance with the provisions of article 32.3-5 of the Law.

Subscription and payment for the New Shares.

4. Decision to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above mentioned agenda points, which shall read as follows:

"**5.1.** The subscribed share capital of the Company is ninety-eight thousand two hundred and seventy-five British pounds and ninety pennies (GBP 98,275.90) divided into the following classes of shares (each, a "Class of Shares"):

- (i) thirty-one thousand (31,000) unlimited shares having a par value of ten pennies (GBP 0.10) each ("actions de commandité", the "Unlimited Shares") held by the Unlimited Shareholder;
- (ii) one hundred and five thousand seven hundred and fifty-one (105,751) limited class A shares with a par value of ten pennies (GBP 0.10) each ("actions de commanditaire", the "Class A Shares") held by the Limited Shareholders;
- (iii) one hundred and five thousand seven hundred and fifty-one (105,751) limited class B shares with a par value of ten pennies (GBP 0.10) each ("actions de commanditaire", the "Class B Shares") held by the Limited Shareholders;
- (iv) one hundred and five thousand seven hundred and fifty-one (105,751) limited class C shares with a par value of ten pennies (GBP 0.10) each ("actions de commanditaire", the "Class C Shares") held by the Limited Shareholders;
- (v) one hundred and five thousand seven hundred and fifty-one (105,751) limited class D shares with a par value of ten pennies (GBP 0.10) each ("actions de commanditaire", the "Class D Shares") held by the Limited Shareholders;
- (vi) one hundred and five thousand seven hundred and fifty-one (105,751) limited class E shares with a par value of ten pennies (GBP 0.10) each ("actions de commanditaire", the "Class E Shares") held by the Limited Shareholders;
- (vii) one hundred and five thousand seven hundred and fifty-one (105,751) limited class F shares with a par value of ten pennies (GBP 0.10) each ("actions de commanditaire", the "Class F Shares") held by the Limited Shareholders;
- (viii) one hundred and five thousand seven hundred and fifty-one (105,751) limited class G shares with a par value of ten pennies (GBP 0.10) each ("actions de commanditaire", the "Class G Shares") held by the Limited Shareholders;
- (ix) one hundred and five thousand seven hundred and fifty-one (105,751) limited class H shares with a par value of ten pennies (GBP 0.10) each ("actions de commanditaire", the "Class H Shares") held by the Limited Shareholders; and
- (x) one hundred and five thousand seven hundred and fifty-one (105,751) limited class I shares with a par value of ten pennies (GBP 0.10) each ("actions de commanditaire", the "Class I Shares") held by the Limited Shareholders.

The Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares and Class I Shares are together referred to as the "Limited Shares". "Shares" means the Unlimited Shares and the Limited Shares and "Share" shall be construed accordingly;"

5. Decision to restate the Articles (without amending the purpose of the Company).

After deliberation, the Shareholders passed the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to change the nominal value of the existing shares of the Company in order to decrease such nominal value from GBP 1.- to GBP 0.10 and subsequently to convert the existing 3,100 unlimited shares and 27,900 limited shares representing the Company's current share capital into 31,000 unlimited shares and 279,000 limited shares with a nominal value of GBP 0.10 each.

Second resolution

The Shareholders resolved to convert the 279,000 limited shares of the Company into redeemable classes of shares in accordance with article 49-8 of the Law, to be divided as follows:

- 31,000 limited class A shares,
- 31,000 limited class B shares,
- 31,000 limited class C shares,
- 31,000 limited class D shares,
- 31,000 limited class E shares,
- 31,000 limited class F shares,

- 31,000 limited class G shares,
- 31,000 limited class H shares, and
- 31,000 limited class I shares.

Third resolution

The Shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 67,275.90 so as to raise it from its current amount of GBP 31,000.- to GBP 98,275.90 by the creation and issue of 74,751 limited class A shares, 74,751 limited class B shares, 74,751 limited class C shares, 74,751 limited class D shares, 74,751 limited class E shares, 74,751 limited class F shares, 74,751 limited class G shares, 74,751 limited class H shares and 74,751 limited class I shares, each having a nominal value of GBP 0.10 and having the rights and obligations set out in the Articles (the "New Shares"), each of such New Shares to be paid up by way of contribution in cash.

The Shareholders acknowledged and approved that all of these New Shares shall be redeemable shares in accordance with article 49-8 of the Law.

In this respect, the Shareholders acknowledged the report from the Company's manager in relation to the cancellation of the preferential subscription rights of the Company's unlimited shareholder in accordance with the provisions of article 32.3-5 of the Law.

The Shareholders approved that the Company's unlimited shareholder waived its right to participate in the capital increase.

Subscription and Payment

- Stirling Square Capital Partners Third Fund A Limited Partnership, a limited partnership registered in England (No. LP 16165) whose principal place of business is at 11-15, Seaton Place, St Helier, JE4 0QH Jersey, acting by its manager, Stirling Square Capital Partners Jersey Management III Limited, a Jersey limited company (No. 115818) whose principal place of business is at 11-15, Seaton Place, St Helier, GB-JE4 0QH Jersey, declared to subscribe for the ownership of 25,757 limited class A shares, 25,757 limited class B shares, 25,757 limited class C shares, 25,757 limited class D shares, 25,757 limited class E shares, 25,757 limited class F shares, 25,757 limited class G shares, 25,757 limited class H shares and 25,759 limited class I shares, fully paid up by a contribution in cash of an amount of GBP 419,636.-, whereof GBP 23,181.50 shall be allocated to the share capital of the Company and GBP 396,454.50 shall be allocated to the Company's share premium account.

- Stirling Square Capital Partners Third Fund B Limited Partnership, a limited partnership registered in England (No. LP 16166) whose principal place of business is at 11-15, Seaton Place, St Helier, JE4 0QH Jersey, acting by its manager, Stirling Square Capital Partners Jersey Management III Limited, a Jersey limited company (No. 115818) whose principal place of business is at 11-15, Seaton Place, St Helier, GB-JE4 0QH Jersey, declared to subscribe for the ownership of 8,678 limited class A shares, 8,678 limited class B shares, 8,678 limited class C shares, 8,678 limited class D shares, 8,678 limited class E shares, 8,678 limited class F shares, 8,678 limited class G shares, 8,678 limited class H shares and 8,676 limited class I shares, fully paid up by a contribution in cash of an amount of GBP 141,379.-, whereof GBP 7,810.- shall be allocated to the share capital of the Company and GBP 133,569.- shall be allocated to the Company's share premium account.

- Stirling Square Capital Partners Spring Co-Investment L.P., a limited partnership registered in Jersey (No. 1958), whose principal place of business is at 11-15, Seaton Place, St Helier, JE4 0QH Jersey, acting by its general partner, Stirling Square Capital Partners Third Fund GP Limited, a Jersey limited company (No. 115818) whose principal place of business is at 11-15, Seaton Place, St Helier, JE4 0QH Jersey, declared to subscribe for the ownership of 40,316 limited class A shares, 40,316 limited class B shares, 40,316 limited class C shares, 40,316 limited class D shares, 40,316 limited class E shares, 40,316 limited class F shares, 40,316 limited class G shares, 40,316 limited class H shares and 40,316 limited class I shares, fully paid up by a contribution in cash of an amount of GBP 362,844.-, whereof GBP 36,284.40 shall be allocated to the share capital of the Company and GBP 326,559.60 shall be allocated to the Company's share premium account.

The funds corresponding to such contributions in cash in a total amount of GBP 923,859.00 are now at the disposal of the Company, proof of which had been produced to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Shareholders resolved to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above mentioned resolutions, which shall read as follows:

"5.1. The subscribed share capital of the Company is ninety-eight thousand two hundred and seventy-five British pounds and ninety pennies (GBP 98,275.90) divided into the following classes of shares (each, a "Class of Shares"):

(i) thirty-one thousand (31,000) unlimited shares having a par value of ten pennies (GBP 0.10) each ("actions de commandité", the "Unlimited Shares") held by the Unlimited Shareholder;

(ii) one hundred and five thousand seven hundred and fifty-one (105,751) limited class A shares with a par value of ten pennies (GBP 0.10) each ("actions de commanditaire", the "Class A Shares") held by the Limited Shareholders;

(iii) one hundred and five thousand seven hundred and fifty-one (105,751) limited class B shares with a par value of ten pennies (GBP 0.10) each ("actions de commanditaire", the "Class B Shares") held by the Limited Shareholders;

(iv) one hundred and five thousand seven hundred and fifty-one (105,751) limited class C shares with a par value of ten pennies (GBP 0.10) each ("actions de commanditaire", the "Class C Shares") held by the Limited Shareholders;

(v) one hundred and five thousand seven hundred and fifty-one (105,751) limited class D shares with a par value of ten pennies (GBP 0.10) each ("actions de commanditaire", the "Class D Shares") held by the Limited Shareholders;

(vi) one hundred and five thousand seven hundred and fifty-one (105,751) limited class E shares with a par value of ten pennies (GBP 0.10) each ("actions de commanditaire", the "Class E Shares") held by the Limited Shareholders;

(vii) one hundred and five thousand seven hundred and fifty-one (105,751) limited class F shares with a par value of ten pennies (GBP 0.10) each ("actions de commanditaire", the "Class F Shares") held by the Limited Shareholders;

(viii) one hundred and five thousand seven hundred and fifty-one (105,751) limited class G shares with a par value of ten pennies (GBP 0.10) each ("actions de commanditaire", the "Class G Shares") held by the Limited Shareholders;

(ix) one hundred and five thousand seven hundred and fifty-one (105,751) limited class H shares with a par value of ten pennies (GBP 0.10) each ("actions de commanditaire", the "Class H Shares") held by the Limited Shareholders; and

(x) one hundred and five thousand seven hundred and fifty-one (105,751) limited class I shares with a par value of ten pennies (GBP 0.10) each ("actions de commanditaire", the "Class I Shares") held by the Limited Shareholders.

The Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares and Class I Shares are together referred to as the "Limited Shares". "Shares" means the Unlimited Shares and the Limited Shares and "Share" shall be construed accordingly;"

Fifth resolution

The Shareholders resolved to fully restate the Articles (without amending the purpose of the Company) which shall now read as follows:

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of SSCP Spring Holdings S.C.A. (the "Company"), a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in Luxembourg-Findel (commune Niederanven), Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the Manager as defined in article 8.1;

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law.

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Manager.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

3.2 to act as an investment holding company and to coordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Manager thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Manager thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by the 1915 Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.9 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Manager thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.10 to do all or any of the things provided in any paragraph of this article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.11 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Manager incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an undetermined duration.

5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital of the Company is ninety-eight thousand two hundred and seventy-five British pounds and ninety pennies (GBP 98,275.90) divided into the following classes of shares (each, a "Class of Shares"):

(i) thirty-one thousand (31,000) unlimited shares having a par value of ten pennies (GBP 0.10) each ("actions de commandité", the "Unlimited Shares") held by the Unlimited Shareholder;

(ii) one hundred and five thousand seven hundred and fifty-one (105,751) limited class A shares with a par value of ten pennies (GBP 0.10) each ("actions de commanditaire", the "Class A Shares") held by the Limited Shareholders;

(iii) one hundred and five thousand seven hundred and fifty-one (105,751) limited class B shares with a par value of ten pennies (GBP 0.10) each ("actions de commanditaire", the "Class B Shares") held by the Limited Shareholders;

(iv) one hundred and five thousand seven hundred and fifty-one (105,751) limited class C shares with a par value of ten pennies (GBP 0.10) each ("actions de commanditaire", the "Class C Shares") held by the Limited Shareholders;

(v) one hundred and five thousand seven hundred and fifty-one (105,751) limited class D shares with a par value of ten pennies (GBP 0.10) each ("actions de commanditaire", the "Class D Shares") held by the Limited Shareholders;

(vi) one hundred and five thousand seven hundred and fifty-one (105,751) limited class E shares with a par value of ten pennies (GBP 0.10) each ("actions de commanditaire", the "Class E Shares") held by the Limited Shareholders;

(vii) one hundred and five thousand seven hundred and fifty-one (105,751) limited class F shares with a par value of ten pennies (GBP 0.10) each ("actions de commanditaire", the "Class F Shares") held by the Limited Shareholders;

(viii) one hundred and five thousand seven hundred and fifty-one (105,751) limited class G shares with a par value of ten pennies (GBP 0.10) each ("actions de commanditaire", the "Class G Shares") held by the Limited Shareholders;

(ix) one hundred and five thousand seven hundred and fifty-one (105,751) limited class H shares with a par value of ten pennies (GBP 0.10) each ("actions de commanditaire", the "Class H Shares") held by the Limited Shareholders; and

(x) one hundred and five thousand seven hundred and fifty-one (105,751) limited class I shares with a par value of ten pennies (GBP 0.10) each ("actions de commanditaire", the "Class I Shares") held by the Limited Shareholders.

The Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares and Class I Shares are together referred to as the "Limited Shares". "Shares" means the Unlimited Shares and the Limited Shares and "Share" shall be construed accordingly;

5.1.1 All the Limited Shares are and shall be issued as redeemable shares in the sense of article 49-8 of the 1915 Law. The Limited Shares are redeemable in accordance with article 49-8 of the 1915 Law, these Articles and the following conditions:

- (a) the Limited Shares have to be fully paid up by one hundred percent (100%);
- (b) the Limited Shares are redeemable at the initiative and by decision of the Manager at the price determined by the Manager in accordance with the Articles;
- (c) notice of redemption shall be published in accordance with article 9 of the 1915 Law.

5.1.2 The authorised, but unissued and unsubscribed share capital of the Company (the "Authorised Capital") is five million British pounds (GBP 5,000,000.-).

5.1.3 Within the limits set out by these Articles and the 1915 Law, the Manager is authorised and empowered to issue new Shares and any type of instruments convertible into Limited Shares (and upon exercise of these instruments, issue the relevant Limited Shares) ("Manager Issued Shares"), up to the limit of the Authorised Capital from time to time subject as follows:

(a) the above authorisation will expire five years after the publication of the notarial act of incorporation of the Company provided that a further period or periods of authorisation following that period may be approved by Shareholders' Resolution to the extent permitted by the 1915 Law;

(b) the Manager may limit or cancel the Shareholders' preferential rights to subscribe for the Manager Issued Shares and may issue the Manager Issued Shares to such persons and at such price with or without a premium and paid up by contribution in kind or for cash or by incorporation of claims or capitalisation of reserves or in any other way as the Manager may determine, subject to the 1915 Law.

5.1.4 The Manager is authorised to:

- (a) do all things necessary or desirable to amend this article 5 in order to reflect and record any change of issued share capital made pursuant to article 5.1.3;
- (b) take or authorise any actions necessary or desirable for the execution and/or publication of such amendment in accordance with the 1915 Law;
- (c) delegate to any person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for any Manager Issued Shares and enacting any issue of Manager Issued Shares before a notary.

5.2 Redemption and subsequent cancellation of one or more entire Class of Limited Shares

5.2.1 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Limited Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Limited Shares through the redemption and cancellation of all the Limited Shares in issue in such Class(es). In the case of redemptions and cancellations of classes of Limited Shares such cancellations and redemptions of Limited Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class I).

5.2.2 In the event of a reduction of share capital through the redemption for subsequent cancellation of a Class of Limited Shares (in the order provided for in article 5.2.1), such Class of Limited Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation, however, to the Total Cancellation Amount as approved by the general meeting of Shareholders) and each holder of the Shares of the relevant Class of Shares that is being redeemed for subsequent cancellation shall receive from the Company the Cancellation Value Per Share for each Share which are being redeemed from it.

5.2.3 The Shares so redeemed shall be immediately cancelled in accordance with the requirement of the 1915 Law.

5.2.4 Upon the redemption and cancellation of the Limited Shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

5.3 Each of the Shareholders hereby agrees with the terms and conditions of the redemption of their Shares set out in these Articles in the sense of article 49-8 of the 1915 Law.

5.4 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account (including, without limitation thereto, by way of repayment, distribution, redemption or otherwise) are to be taken by the Manager subject to the 1915 Law and these Articles.

5.5 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Manager subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.6 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.7 Without prejudice to articles 5.1.2 to 5.1.4, the subscribed share capital may be increased by a Shareholders' Resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with the 1915 Law.

5.8 If any Shares are issued on terms that they are not fully paid up on issue, then payment of the balance due shall be made at such time and upon such conditions as the Manager may determine.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 Without prejudice of the transfer restrictions that may be contained in any investment agreement entered into between, amongst others, the Company and its Shareholder(s), the Unlimited Shares are freely transferable.

7.2 Without prejudice of the provisions of any investment agreement entered into between, amongst others, the Company and its Shareholder(s), each Limited Shareholder agrees that it will not sell, assign, transfer, pledge or grant a security interest over any of its Limited Shares other than with the prior consent of the Manager.

8. The manager.

8.1 The Company will be managed by SSCP Spring S.à r.l. in its capacity as sole Unlimited Shareholder or "actionnaire commandité" (the "Manager").

8.2 The Manager has the power to take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by the 1915 Law or these Articles to a Shareholders' meeting.

8.3 The Manager may not be removed from office except for material breach of these Articles, gross negligence or wilful misconduct, and subject to the passing by a Shareholders' meeting of a resolution adopted at unanimity of the Shareholders in the Company.

8.4 If following the removal of the Manager from office, there is no other Manager, then the Manager must be immediately replaced by a new Manager who must be an Unlimited Shareholder by Shareholders' Resolution passed in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with the 1915 Law. The Manager to be removed will not have any veto right in its capacity as Unlimited Shareholder relating to its removal and/or replacement. A removal of a Manager will not terminate the Company.

8.5 In the event of the death, legal incapacity or inability to act of the Manager, the Company will not terminate and the supervisory board may appoint an administrator, who may or may not be a Shareholder, who shall adopt urgent measures and those of ordinary administration until a Shareholders' meeting is held. Any administrator will convene a Shareholders' meeting in accordance with the Articles within fifteen days of his appointment, which Shareholders' meeting shall be adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with the 1915 Law. An administrator will be liable only for the performance of his mandate.

9. Representation. Subject as provided by the 1915 Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

9.1 the Manager, acting by any legal representative or representatives;

9.2 any other person to whom such a power has been delegated in accordance with articles 10.1 or 10.4 to the extent such a power has been delegated to him.

10. Delegation of powers.

10.1 The day to day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated by the Manager to one or more agents (each a "Daily Manager"), acting alone or jointly.

10.2 A Daily Manager need not be a Shareholder.

10.3 The appointment and removal, powers, duties and emoluments of the Daily Managers will be determined by the Manager except that the first Daily Manager or Managers may, but need not, be appointed and his or their powers, duties and emoluments determined by a Shareholders' meeting.

10.4 The Manager may delegate any of its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and may remove any such agent and determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

10.5 No powers will be delegated by the Manager to any Limited Shareholder and no Limited Shareholder may represent the Company.

11. Liability of the shareholders.

11.1 The Unlimited Shareholder will be liable with the Company (solidairement responsable) for the liabilities of the Company to the extent required by the 1915 Law, including article 102 of the 1915 Law.

11.2 The Limited Shareholders shall not act on behalf of the Company other than by exercising their rights as shareholders in Shareholders' Meetings of the Company and shall only be liable to pay to the Company the par value, and any issue premium payable, on the Shares they respectively hold in the Company (to the extent not already paid).

12. Supervisory board.

12.1 The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be supervised by a supervisory board of at least three members, elected by the Shareholders' Meeting, for a period not exceeding six (6) years (the "Supervisory Board").

12.2 The members of the Supervisory Board may be removed at any time and without justification by a resolution of the Shareholders' meeting. The members of the Supervisory Board will remain in function until their successors have been appointed.

12.3 In case a member of the Supervisory Board is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six (6) years from the date of his election.

12.4 For the carrying of its supervisory duties, the Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the 1915 Law.

12.5 The members of the Supervisory Board shall neither participate nor interfere with the management of the Company but may advise the Manager on such matters as the Manager may determine.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 The shareholders' meeting (the "Shareholders' Meeting") shall have such powers as are vested in it pursuant to these Articles or the 1915 Law, and shall not have any powers reserved to the Manager by the 1915 Law. As envisaged by article 111 of the 1915 Law, the Shareholders' Meeting shall adopt and ratify measures affecting the interests of the Company vis-à-vis third parties or amending the Articles only with the prior agreement of the Manager (subject as provided in article 8.4); measures requiring the prior agreement of the Manager will include, without limitation, any decision of the Shareholders relating to:

(i) the winding-up, liquidation, dissolution, petition for bankruptcy, moratorium, controlled management, winding-up in case of loss of half or three quarters of the share capital, insolvency or any similar or comparable procedure, or any procedure having similar or comparable effect under any applicable law;

(ii) the alteration of these Articles (including any decision to extend or modify the authorisation relating to the Authorised Capital);

(iii) any change in the nature of the activities of the Company;

(iv) a change in the Company's nationality;

(v) any merger, consolidation or similar transaction involving the Company or any sale or other transfer of all or substantially all of the assets of the Company;

(vi) the declaration or distribution of any dividend or other payment out of the distributable profits of the Company;

(vii) the appointment or removal of any member of the Supervisory Board;

(viii) the approval of the accounts of the Company which are not in a form agreed upon by the Manager;

(ix) any other decision of the Shareholders which would have an effect on the financial situation of the Company or its assets or which could otherwise have a material adverse effect on the rights of the Manager as provided for in the Articles or on the continued existence of the Company.

13.2 Where the Company has only one Shareholder:

13.2.1 it shall exercise the powers related to the Shareholders' Meeting;

13.2.2 its decisions shall be taken by resolution in writing and shall be recorded in a minutes register held at the Registered Office.

13.3 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which it is the holder.

13.4 Subject as provided by the 1915 Law and articles 13.1 to 13.6, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.5 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their commitment to the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.6 Extraordinary Shareholders' Meetings:

13.6.1 An extraordinary Shareholders' Meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless (a) at least one half of the Shares are represented and (b) the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, where applicable, the text of those which concern the objects or the form of the Company.

13.6.2 If the first of the conditions in article 13.6.1 is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the 1915 Law. That convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the Shares represented.

13.6.3 At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-third of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to Shares in respect of which the Shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

13.7 A Shareholders' Meeting may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.8 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.9 Each Shareholder may vote through voting forms in the manner set out in the convening notice in relation to a Shareholders' Meeting.

13.10 The Shareholders are entitled to participate in a Shareholders' Meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present for the calculation of quorum and majority conditions and voting. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting where deliberations shall be online without interruption.

13.11 The Manager shall have the powers and obligations to adjourn a Shareholders' Meeting as set out in the 1915 Law.

13.12 The annual Shareholders' Meeting of the Company will be held on the third Friday of the month of June at 14:45 in each year in the City of Luxembourg.

13.13 The Manager and the Statutory Auditors may convene a Shareholders' Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month if Shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing with an indication of the agenda.

13.14 One or more of the Shareholders who together hold at least ten percent of the subscribed capital may request that one or more additional items be put on the agenda of any Shareholders' Meeting. Such a request shall be sent to the Registered Office by registered mail, at least five days prior to the meeting.

14. Business year and annual accounts.

14.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 Every year as of the financial year's end, the annual accounts (balance sheet and profit and loss account) are drawn up by the Manager.

14.3 The annual accounts are at the disposal of the Shareholders at the Registered Office of the Company.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with the 1915 Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of the 1915 Law and these Articles, the Company may by Shareholders' Resolution declare dividends to Shareholders.

15.3 Subject to the provisions of the 1915 Law (in particular, subject to article 72-2 of the 1915 Law) and these Articles, the Manager may declare interim dividends to Shareholders.

15.4 In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any premium account, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- i. First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty-five per cent (0.65%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- ii. the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- iii. the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- iv. the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- v. the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- vi. the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then,
- vii. the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then,
- viii. the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then,
- ix. the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class I Shares held by them, then,
- x. the holders of the Unlimited Shares shall be entitled to receive dividend distributions pro rata to the number of shares they hold in the Company, up to a maximum distribution amount equal to the amount of the contributions made by the

holders of the Unlimited Shares to the Company; for the avoidance of doubt, once such maximum distribution amount has been attained, the holders of the Unlimited Shares are not entitled to any further distributions, then,

xi. the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety pro rata to the holders of the last Class of Shares in the reverse alphabetical order (i.e. first Class I Shares, then if no Class I shares are in existence, Class H Shares and in such continuation until only Class A Shares are in existence).

16. Dissolution and liquidation.

16.1 The liquidation of the Company shall be decided by a Shareholders' Meeting by a resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with the 1915 Law.

16.2 After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholders in accordance with the provisions of article 15.4 above.

17. Definitions.

17.1 In these Articles:

"Available Amount" means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) attributable to the Class of Shares to be redeemed and cancelled (as determined in accordance with article 15 of the Articles) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to article 15 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including share premium if any) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the 1915 Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without, for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (attributable to the Class of Shares to be redeemed and cancelled) of the Company (including carried forward profits)

P= any freely distributable reserves (including share premium if any)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the 1915 Law or of the Articles

"Cancellation Value Per Share" shall be calculated by the Manager by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be redeemed and cancelled.

"Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

"Interim Account Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the redemption and cancellation of the relevant Class of Shares.

"Limited Shareholders" means the holders at the relevant time of the Limited Shares and "Limited Shareholder" shall be construed accordingly.

"Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

"Total Cancellation Amount" shall be an amount determined by the Manager and approved by the general meeting of Shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

"Unlimited Shareholder" means the holder at the relevant time of the Unlimited Shares.

18. Interpretation and Luxembourg law.

18.1 In these Articles:

18.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

18.1.2 the words "include" or "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by word indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

18.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

18.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of the 1915 Law."

Estimate of costs and declaration

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand one hundred euros (EUR 3,100).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed at 6.15 p.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holders of the appearing persons, the proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-deux avril,

par devant le soussigné, Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire de SSCP Spring Holdings S.C.A., une société en commandite par actions luxembourgeoise, ayant son siège social au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, non encore immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg (la "Société"), constituée en vertu d'un acte rédigé par Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 2 avril 2015, dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et n'ont pas encore été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte à 18.00 heures et a élu Monsieur Frank Stolz-Page, dont l'adresse professionnelle est à Mondorf-les-Bains, pour agir en tant que Président.

Le Président a nommé Madame Karola Böhm, dont l'adresse professionnelle est à Mondorf-les-Bains, pour agir en tant que Secrétaire.

L'assemblée a élu Monsieur Chris Oberhag, dont l'adresse professionnelle est à Mondorf-les-Bains, pour agir en tant que Scrutateur.

Ces nominations ayant été effectuées, le président a déclaré que:

I. Les actionnaires présents et représentés (les "Actionnaires") et le nombre d'actions détenues par eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les Actionnaires ou leur mandataire, le bureau et le Notaire. Cette liste, ensemble avec les formulaires de procuration, signés "ne varietur", devront rester annexés au présent acte et devront être enregistrés avec cet acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les 3.100 actions de commandité et les 27.900 actions de commanditaire représentant la totalité du capital social de la Société étaient présents à l'assemblée ou représentés à l'assemblée par des mandataires. Les Actionnaires ont déclaré avoir été préalablement correctement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé aux formalités de convocation. L'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de modifier la valeur nominale des actions existantes de la Société afin de la réduire de sa valeur actuelle de GBP 1,- à GBP 0,10 et de convertir en conséquence les 3.100 actions de commandité et les 27.900 actions de commanditaire existantes représentant le capital social actuel de la Société en 31.000 actions de commandité et les 279.000 actions de commanditaire d'une valeur nominale de GBP 0,01 chacune.

2. Décision de convertir les 279.000 actions de commanditaire de la Société en catégories d'actions rachetables, conformément à l'article 49-8 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la "Loi") qui seront divisées comme suit:

- 31.000 actions de commanditaire de catégorie A,
- 31.000 actions de commanditaire de catégorie B,
- 31.000 actions de commanditaire de catégorie C,
- 31.000 actions de commanditaire de catégorie D,
- 31.000 actions de commanditaire de catégorie E,

- 31.000 actions de commanditaire de catégorie F,
- 31.000 actions de commanditaire de catégorie G,
- 31.000 actions de commanditaire de catégorie H, et
- 31.000 actions de commanditaire de catégorie I.

3. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de GBP 67.275,90 afin de le porter de son montant actuel de GBP 31.000,- à GBP 98.275,90, par la création et l'émission de 74.751 actions de commanditaire de catégorie A, 74.751 actions de commanditaire de catégorie B, 74.751 actions de commanditaire de catégorie C, 74.751 actions de commanditaire de catégorie D, 74.751 actions de commanditaire de catégorie E, 74.751 actions de commanditaire de catégorie F, 74.751 actions de commanditaire de catégorie G, 74.751 actions de commanditaire de catégorie H et 74.751 actions de commanditaire de catégorie I, ayant une valeur nominale de GBP 0,10 chacune et ayant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts (les "Nouvelles Actions"), chacune de ces Nouvelles Actions étant libérées par voie d'apport en numéraire. Toutes ces Nouvelles Actions doivent être actions rachetables conformément à l'article 49-8 de la Loi.

Présentation du rapport du gérant de la Société relatif à la suppression du droit préférentiel de souscription de l'actionnaire commandité de la Société conformément aux dispositions de l'article 32.3-5 de la Loi.

Souscription et paiement des Nouvelles Actions.

4. Décision de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les points de l'agenda mentionnés ci-dessus, lequel lira comme suit:

" **5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à quatre-vingt-dix-huit mille deux cent soixante-quinze livres sterling et quatre-vingt-dix pennies (98.275,90 GBP) représenté par les catégories d'actions suivantes (chacune, une "Catégorie d'Actions"):

(i) trente-et-un mille (31.000) actions de commandité d'une valeur nominale de dix pennies (0,10 GBP) chacune (les "Actions de Commandité"), détenue par l'Actionnaire Commandité;

(ii) cent cinq mille sept cent cinquante-et-un (105.751) actions de commanditaire de catégorie A d'une valeur nominale de dix pennies (0,10 GBP) chacune (les "Actions de Catégorie A"), détenues par les Actionnaires Commanditaire;

(iii) cent cinq mille sept cent cinquante-et-un (105.751) actions de commanditaire de catégorie B d'une valeur nominale de dix pennies (0,10 GBP) chacune (les "Actions de Catégorie B"), détenues par les Actionnaires Commanditaire;

(iv) cent cinq mille sept cent cinquante-et-un (105.751) actions de commanditaire de catégorie C d'une valeur nominale de dix pennies (0,10 GBP) chacune (les "Actions de Catégorie C"), détenues par les Actionnaires Commanditaire;

(v) cent cinq mille sept cent cinquante-et-un (105.751) actions de commanditaire de catégorie D d'une valeur nominale de dix pennies (0,10 GBP) chacune (les "Actions de Catégorie D"), détenues par les Actionnaires Commanditaire;

(vi) cent cinq mille sept cent cinquante-et-un (105.751) actions de commanditaire de catégorie E d'une valeur nominale de dix pennies (0,10 GBP) chacune (les "Actions de Catégorie E"), détenues par les Actionnaires Commanditaire;

(vii) cent cinq mille sept cent cinquante-et-un (105.751) actions de commanditaire de catégorie F d'une valeur nominale de dix pennies (0,10 GBP) chacune (les "Actions de Catégorie F"), détenues par les Actionnaires Commanditaire;

(viii) cent cinq mille sept cent cinquante-et-un (105.751) actions de commanditaire de catégorie G d'une valeur nominale de dix pennies (0,10 GBP) chacune (les "Actions de Catégorie G"), détenues par les Actionnaires Commanditaire;

(ix) cent cinq mille sept cent cinquante-et-un (105.751) actions de commanditaire de catégorie H d'une valeur nominale de dix pennies (0,10 GBP) chacune (les "Actions de Catégorie H"), détenues par les Actionnaires Commanditaire; et

(x) cent cinq mille sept cent cinquante-et-un (105.751) actions de commanditaire de catégorie I d'une valeur nominale de dix pennies (0,10 GBP) chacune (les "Actions de Catégorie I"), détenues par les Actionnaires Commanditaire.

Les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B, les Actions de Catégorie C, les Actions de Catégorie D, les Actions de Catégorie E, les Actions de Catégorie F, les Actions de Catégorie G, les Actions de Catégorie H et les Actions de Catégorie I sont ensemble désignées comme les "Actions de Commanditaire". Les "Actions" signifie les Actions de Commandité et les Actions de Commanditaire et "Action" sera défini en accordance;"

5. Décision de refondre les Statuts (sans modifier l'objet de la Société).

Après délibération, les Actionnaires ont adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Actionnaires ont décidé de modifier la valeur nominale des actions existantes de la Société afin de la réduire de sa valeur actuelle de GBP 1,- à GBP 0,10 et de convertir en conséquence les 3.100 actions de commandité et les 27.900 actions de commanditaire existantes représentant le capital social actuel de la Société en 31.000 actions de commandité et les 279.000 actions de commanditaire d'une valeur nominale de GBP 0,01 chacune.

Deuxième résolution

Les Actionnaires ont décidé de convertir les 279.000 actions de commanditaire de la Société en catégories d'actions rachetables, conformément à l'article 49-8 de la Loi, qui seront divisées comme suit:

- 31.000 actions de commanditaire de catégorie A,
- 31.000 actions de commanditaire de catégorie B,

- 31.000 actions de commanditaire de catégorie C,
- 31.000 actions de commanditaire de catégorie D,
- 31.000 actions de commanditaire de catégorie E,
- 31.000 actions de commanditaire de catégorie F,
- 31.000 actions de commanditaire de catégorie G,
- 31.000 actions de commanditaire de catégorie H, et
- 31.000 actions de commanditaire de catégorie I.

Troisième résolution

Les Actionnaires ont décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de GBP 67.275,90 afin de le porter de son montant actuel de GBP 31.000,- à GBP 98.275,90, par la création et l'émission de 74.751 actions de commanditaire de catégorie A, 74.751 actions de commanditaire de catégorie B, 74.751 actions de commanditaire de catégorie C, 74.751 actions de commanditaire de catégorie D, 74.751 actions de commanditaire de catégorie E, 74.751 actions de commanditaire de catégorie F, 74.751 actions de commanditaire de catégorie G, 74.751 actions de commanditaire de catégorie H et 74.751 actions de commanditaire de catégorie I, ayant une valeur nominale de GBP 0,10 chacune et ayant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts (les "Nouvelles Actions"), chacune de ces Nouvelles Actions étant libérées par voie d'apport en numéraire.

Les Actionnaires ont reconnu et approuvé que toutes les Nouvelles Actions doivent être des actions rachetables conformément à l'article 49-8 de la Loi.

A cet égard, les Actionnaires ont pris note du rapport du gérant de la Société relatif à la suppression du droit préférentiel de souscription de l'actionnaire commandité de la Société conformément à l'article 32.3-5 de la Loi.

Les Actionnaires ont approuvé que l'actionnaire commandité de la Société ait renoncé à son droit de participer à l'augmentation de capital.

Souscription et Paiement

- Stirling Square Capital Partners Third Fund A Limited Partnership, un limited partnership immatriculé au Royaume-Uni (No. LP 16165) et ayant son siège social au 11-15, Seaton Place, St Helier, JE4 0QH Jersey, agissant par son gérant Stirling Square Capital Partners Jersey Management III Limited, un limited company immatriculé à Jersey (No. 115818), ayant son siège social au 11-15, Seaton Place, St Helier, GB-JE4 0QH Jersey, a déclaré souscrire à 25.757 actions de commanditaire de catégorie A, 25.757 actions de commanditaire de catégorie B, 25.757 actions de commanditaire de catégorie C, 25.757 actions de commanditaire de catégorie D, 25.757 actions de commanditaire de catégorie E, 25.757 actions de commanditaire de catégorie F, 25.757 actions de commanditaire de catégorie G, 25.757 actions de commanditaire de catégorie H et 25.759 actions de commanditaire de catégorie I, libérées par un apport en numéraire d'un montant total de GBP 419.636,-, dont GBP 23.181,50 seront alloués au capital social de la Société et GBP 396.454,50 seront alloués au compte de prime d'émission de la Société.

- Stirling Square Capital Partners Third Fund B Limited Partnership, un limited partnership immatriculé au Royaume-Uni (No. LP 16166) et ayant son siège social au 11-15, Seaton Place, St Helier, JE4 0QH Jersey, agissant par son gérant, Stirling Square Capital Partners Jersey Management III Limited, un limited company immatriculé à Jersey (No. 115818), ayant son siège social au 11-15, Seaton Place, St Helier, GB-JE4 0QH Jersey, a déclaré souscrire à 8.678 actions de commanditaire de catégorie A, 8.678 actions de commanditaire de catégorie B, 8.678 actions de commanditaire de catégorie C, 8.678 actions de commanditaire de catégorie D, 8.678 actions de commanditaire de catégorie E, 8.678 actions de commanditaire de catégorie F, 8.678 actions de commanditaire de catégorie G, 8.678 actions de commanditaire de catégorie H et 8.676 actions de commanditaire de catégorie I, libérées par un apport en numéraire d'un montant total de GBP 141.379,-, dont GBP 7.810,- seront alloués au capital social de la Société et GBP 133.569,- seront alloués au compte de prime d'émission de la Société.

- Stirling Square Capital Partners Spring Co-Investment L.P., un limited partnership registered immatriculé au Jersey (No. 1958) et ayant son siège social au 11-15, Seaton Place, St Helier, JE4 0QH Jersey, agissant par son general partner, Stirling Square Capital Partners Third Fund GP Limited, un limited company immatriculé à Jersey (No. 115818), ayant son siège social au 11-15, Seaton Place, St Helier, JE4 0QH Jersey, a déclaré souscrire à 40.316 actions de commanditaire de catégorie A, 40.316 actions de commanditaire de catégorie B, 40.316 actions de commanditaire de catégorie C, 40.316 actions de commanditaire de catégorie D, 40.316 actions de commanditaire de catégorie E, 40.316 actions de commanditaire de catégorie F, 40.316 actions de commanditaire de catégorie G, 40.316 actions de commanditaire de catégorie H et 40.316 actions de commanditaire de catégorie I, libérées par un apport en numéraire d'un montant total de GBP 362.844,-, dont GBP 36.284,40 seront alloués au capital social de la Société et GBP 326.559,60 seront alloués au compte de prime d'émission de la Société.

Les fonds correspondant à ces apports en numéraire d'un montant total de GBP 923.859,00 sont maintenant à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire soussigné.

Quatrième résolution

Les Actionnaires ont décidé de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les points de l'agenda mentionnés ci-dessus, lequel lira comme suit:

" **5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à quatre-vingt-dix-huit mille deux cent soixante-quinze livres sterling et quatre-vingt-dix pennies (98.275,90 GBP) représenté par les catégories d'actions suivantes (chacune, une "Catégorie d'Actions"):

(i) trente-et-un mille (31.000) actions de commandité d'une valeur nominale de dix pennies (0,10 GBP) chacune (les "Actions de Commandité"), détenue par l'Actionnaire Commandité;

(ii) cent cinq mille sept cent cinquante-et-un (105.751) actions de commanditaire de catégorie A d'une valeur nominale de dix pennies (0,10 GBP) chacune (les "Actions de Catégorie A"), détenues par les Actionnaires Commanditaire;

(iii) cent cinq mille sept cent cinquante-et-un (105.751) actions de commanditaire de catégorie B d'une valeur nominale de dix pennies (0,10 GBP) chacune (les "Actions de Catégorie B"), détenues par les Actionnaires Commanditaire;

(iv) cent cinq mille sept cent cinquante-et-un (105.751) actions de commanditaire de catégorie C d'une valeur nominale de dix pennies (0,10 GBP) chacune (les "Actions de Catégorie C"), détenues par les Actionnaires Commanditaire;

(v) cent cinq mille sept cent cinquante-et-un (105.751) actions de commanditaire de catégorie D d'une valeur nominale de dix pennies (0,10 GBP) chacune (les "Actions de Catégorie D"), détenues par les Actionnaires Commanditaire;

(vi) cent cinq mille sept cent cinquante-et-un (105.751) actions de commanditaire de catégorie E d'une valeur nominale de dix pennies (0,10 GBP) chacune (les "Actions de Catégorie E"), détenues par les Actionnaires Commanditaire;

(vii) cent cinq mille sept cent cinquante-et-un (105.751) actions de commanditaire de catégorie F d'une valeur nominale de dix pennies (0,10 GBP) chacune (les "Actions de Catégorie F"), détenues par les Actionnaires Commanditaire;

(viii) cent cinq mille sept cent cinquante-et-un (105.751) actions de commanditaire de catégorie G d'une valeur nominale de dix pennies (0,10 GBP) chacune (les "Actions de Catégorie G"), détenues par les Actionnaires Commanditaire;

(ix) cent cinq mille sept cent cinquante-et-un (105.751) actions de commanditaire de catégorie H d'une valeur nominale de dix pennies (0,10 GBP) chacune (les "Actions de Catégorie H"), détenues par les Actionnaires Commanditaire; et

(x) cent cinq mille sept cent cinquante-et-un (105.751) actions de commanditaire de catégorie I d'une valeur nominale de dix pennies (0,10 GBP) chacune (les "Actions de Catégorie I"), détenues par les Actionnaires Commanditaire.

Les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B, les Actions de Catégorie C, les Actions de Catégorie D, les Actions de Catégorie E, les Actions de Catégorie F, les Actions de Catégorie G, les Actions de Catégorie H et les Actions de Catégorie I sont ensemble désignées comme les "Actions de Commanditaire". Les "Actions" signifie les Actions de Commandité et les Actions de Commanditaire et "Action" sera défini en accordance;"

Cinquième résolution

Les Actionnaires ont décidé de refondre entièrement les Statuts (sans modifier l'objet de la Société), qui auront désormais le teneur suivante:

1. Forme, Dénomination. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de SSCP Spring Holdings S.C.A. (la "Société"), une société en commandite par actions constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi à Luxembourg-Findel (commune Niederanven), Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par le Gérant, comme défini dans l'article 8.1;

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des actionnaires de la Société (une "Résolution des Actionnaires") passée conformément à ces Statuts et aux lois du Grand-Duché de Luxembourg telles que modifiées, incluant la Loi de 1915.

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

3. Objets. Les objets de la Société sont:

3.1 La prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions,

d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

3.2 D'agir en tant que société d'investissement et de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations, et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou une partie des titres, des actions, débentures, débenture stocks, obligations, ou tous autres titres émis ou garantis par toute personne et tous autres biens de toutes sortes et de détenir les mêmes instruments pour des besoins d'investissement, et de vendre, échanger ou disposer des mêmes instruments;

3.3 D'investir et négocier avec l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Gérant considère comme étant adapté et de prêter de l'argent et faire des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;

3.4 D'emprunter, lever ou sécuriser le paiement d'argent de toute manière que le Gérant considère comme étant adapté, y compris l'émission (dans les limites autorisées par la Loi de 1915) d'obligations et d'autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qu'ils soient taxés ou non sur tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non émis, et de vendre, racheter convertir et rembourser ces titres;

3.5 D'acquérir une participation dans, fusionner, consolider avec et constituer un partenariat (partnership) ou tout arrangement pour les besoins de partage des profits, union d'intérêts, coopération, joint-venture, concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tous employés de la Société;

3.6 De s'engager dans toute garantie ou contrat d'indemnité ou caution, et de fournir des sûretés pour l'accomplissement des obligations de et/ou le paiement de toute somme par toute personne (y compris tout organe social dans lequel la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne (une "Entité Holding") qui est pour le moment un membre de ou détient autrement un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute personne morale dans laquelle l'Entité Holding détient un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est associé avec la Société dans toute activité), avec ou sans que la Société ne reçoive une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, biens ou du capital non appelé (présents et futurs) ou par d'autres moyens; pour les besoins de cet article 3.6 "garantie" inclus toute obligation, bien que décrite, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de, indemnisation ou rester indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement de, ou d'en être responsable, de l'endettement ou obligations financières de toute autre personne;

3.7 D'acheter, prendre en location, échanger, louer ou autrement acquérir tout bien immobilier ou personnel et tout droit ou privilège dessus;

3.8 De poursuivre tout commerce ou activité commerciale et acquérir, entreprendre et poursuivre tout ou partie de l'activité commerciale, des biens immobiliers et/ou des dettes de toute personnes poursuivant une activité commerciale;

3.9 De vendre, mettre en bail, échanger, mettre à louer et disposer de tout bien immobilier ou personnel, et/ou de tout ou partie des établissements de la Société, pour une contrepartie que le Gérant considère approprié, y compris pour des parts sociales, obligations ou autres titres, qu'ils aient été entièrement ou partiellement payés, de toute personne, ayant ou non des objets (ensemble ou seul) similaires à ceux de la Société; détenir toutes parts sociales, obligations et autres titres ainsi acquis; améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, fournir des options sur, mettre sur compte ou autrement gérer tout ou partie des biens et droits de la Société;

3.10 D'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans tout paragraphe de cet article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que principal, agent, contractant, trustee ou autrement; (c) par voie ou à travers des trustees, agents, sous-contractants ou autre; et (d) seul ou avec d'autres personnes;

3.11 D'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Gérant accessoires ou concluantes pour la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou de l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans toute transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi de 1915 sans besoin d'autorisation en vertu de la Loi de 1915.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à quatre-vingt-dix-huit mille deux cent soixante-quinze livres sterling et quatre-vingt-dix pennies (98.275,90 GBP) représenté par les catégories d'actions suivantes (chacune, une "Catégorie d'Actions"):

(i) trente-et-un mille (31.000) actions de commandité d'une valeur nominale de dix pennies (0,10 GBP) chacune (les "Actions de Commandité"), détenue par l'Actionnaire Commandité;

(ii) cent cinq mille sept cent cinquante-et-un (105.751) actions de commanditaire de catégorie A d'une valeur nominale de dix pennies (0,10 GBP) chacune (les "Actions de Catégorie A"), détenues par les Actionnaires Commanditaire;

(iii) cent cinq mille sept cent cinquante-et-un (105.751) actions de commanditaire de catégorie B d'une valeur nominale de dix pennies (0,10 GBP) chacune (les "Actions de Catégorie B"), détenues par les Actionnaires Commanditaire;

(iv) cent cinq mille sept cent cinquante-et-un (105.751) actions de commanditaire de catégorie C d'une valeur nominale de dix pennies (0,10 GBP) chacune (les "Actions de Catégorie C"), détenues par les Actionnaires Commanditaire;

(v) cent cinq mille sept cent cinquante-et-un (105.751) actions de commanditaire de catégorie D d'une valeur nominale de dix pennies (0,10 GBP) chacune (les "Actions de Catégorie D"), détenues par les Actionnaires Commanditaire;

(vi) cent cinq mille sept cent cinquante-et-un (105.751) actions de commanditaire de catégorie E d'une valeur nominale de dix pennies (0,10 GBP) chacune (les "Actions de Catégorie E"), détenues par les Actionnaires Commanditaire;

(vii) cent cinq mille sept cent cinquante-et-un (105.751) actions de commanditaire de catégorie F d'une valeur nominale de dix pennies (0,10 GBP) chacune (les "Actions de Catégorie F"), détenues par les Actionnaires Commanditaire;

(viii) cent cinq mille sept cent cinquante-et-un (105.751) actions de commanditaire de catégorie G d'une valeur nominale de dix pennies (0,10 GBP) chacune (les "Actions de Catégorie G"), détenues par les Actionnaires Commanditaire;

(ix) cent cinq mille sept cent cinquante-et-un (105.751) actions de commanditaire de catégorie H d'une valeur nominale de dix pennies (0,10 GBP) chacune (les "Actions de Catégorie H"), détenues par les Actionnaires Commanditaire; et

(x) cent cinq mille sept cent cinquante-et-un (105.751) actions de commanditaire de catégorie I d'une valeur nominale de dix pennies (0,10 GBP) chacune (les "Actions de Catégorie I"), détenues par les Actionnaires Commanditaire.

Les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B, les Actions de Catégorie C, les Actions de Catégorie D, les Actions de Catégorie E, les Actions de Catégorie F, les Actions de Catégorie G, les Actions de Catégorie H et les Actions de Catégorie I sont ensemble désignées comme les "Actions de Commanditaire". Les "Actions" signifie les Actions de Commandité et les Actions de Commanditaire et "Action" sera défini en accordance;

5.1.1 Toutes les Actions de Commanditaire sont et seront émises comme actions rachetables selon l'article 49-8 de la Loi de 1915. Les Actions de Commanditaire sont rachetables en conformité avec l'article 49-8 de la Loi de 1915, ces Statuts et les conditions suivantes:

(a) les Actions de Commanditaire devront être libérées entièrement;

(b) les Actions de Commanditaire sont rachetables à l'initiative et par décision du Gérant au prix déterminé par le Gérant conformément aux Statuts;

(c) un avis de rachat sera publié en conformité avec l'article 9 de la Loi de 1915.

5.1.2 La Société a un capital social non émis et non souscrit mais autorisé (le "Capital Autorisé") de cinq millions livres sterling (5.000.000,- GBP).

5.1.3 Dans les limites des Statuts et de la Loi de 1915, le Gérant est autorisé et a mandat d'émettre de nouvelles Actions et tout type d'instruments convertibles en Actions de Commanditaire (et lors de l'exercice de ces instruments, émettre les Actions de Commanditaire afférentes) (les "Actions Emises par le Gérant"), de temps à autre, jusqu'à la limite du Capital Autorisé et assujetti aux conditions suivantes:

(a) l'autorisation décrite ci-dessus prendra fin cinq ans après la publication de l'acte notarié de la constitution de la Société sous réserve qu'une nouvelle période ou périodes d'autorisation suivant cette période soit approuvée par des Résolutions des Actionnaires dans la mesure où cela est prévu dans la Loi de 1915;

(b) le Gérant peut limiter ou annuler le droit préférentiel de souscription des Actionnaires de souscrire aux Actions Emises par le Gérant et peut émettre les Actions Emises par le Gérant aux personnes et au prix avec ou sans prime d'émission et payé par apport en nature ou en numéraire ou par incorporation de créances ou capitalisation des réserves ou tout autre moyen que le Gérant détermine, sous réserve de la Loi de 1915.

5.1.4 Le Gérant est autorisé à:

(a) entreprendre toutes les actions nécessaires ou utiles afin de modifier cet article 5 afin de refléter toute modification du capital social émis conformément à l'article 5.1.3;

(b) entreprendre ou autoriser toutes actions nécessaires ou utiles pour l'exécution et/ou la publication de cette modification conformément à la Loi de 1915;

(c) déléguer à toute personne la tâche d'accepter les souscriptions et recevoir le paiement pour les Actions Emises par le Gérant et acter toute émission d'Actions Emises par le Gérant devant notaire.

5.2 Rachat et annulation subséquente d'une ou plusieurs Catégorie(s) d'Actions de Commanditaire entière(s)

5.2.1 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'une ou plusieurs catégorie(s) d'Actions de Commanditaire entière(s) par le rachat et l'annulation de toutes les Actions de Commanditaire émises dans de telle(s) Catégorie(s). Dans le cas de rachats et annulations d'Actions de Commanditaire, de tels rachats et annulations d'Actions de Commanditaire devront être effectués dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la Catégorie d'Actions I).

5.2.2 En cas de réduction du capital social par le biais d'un rachat pour annulation subséquente d'une Catégorie d'Actions de Commanditaire (dans l'ordre prévu à l'article 5.2.1), ladite Catégorie d'Actions de Commanditaire donne droit aux détenteurs au Montant Disponible au pro rata de leur détention dans ladite Catégorie (avec pour limitation, cependant, le Montant Total d'Annulation, tel qu'approuvé par l'assemblée générale des Actionnaires) et chaque détenteur d'Actions de la Catégorie d'Actions rachetée pour annulation subséquente aura droit à un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Action pour chaque Action de Commanditaire détenue qui lui est rachetée

5.2.3 Les Actions ainsi rachetées devront immédiatement être annulées conformément aux dispositions de la Loi de 1915.

5.2.4 Dès que le rachat et l'annulation des Actions de Commanditaire de la Catégorie d'Actions concernée aura eu lieu, la Valeur d'Annulation Par Action sera due et payable par la Société.

5.3 Chacun des Actionnaires par la présente accepte les termes et conditions du rachat de ses Actions énoncés dans ces Statuts au sens de l'article 49-8 de la Loi de 1915.

5.4 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission (y compris, sans limitation, par voie de remboursement, distribution, rachat ou encore autrement) doivent être prises par le Gérant sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.5 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres contributions sans émettre d'Actions ou autres titres en contrepartie de la contribution et peut créditer les contributions à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le Gérant sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant contribué au contributeur.

5.6 Toutes les Actions donnent droit à des droits égaux sous réserve de dispositions contraires des présents Statuts.

5.7 Sans préjudice des articles 5.1.2 à 5.1.4, le capital social souscrit peut être augmenté par une Résolution des Actionnaires adoptée conformément aux conditions requises pour la modification des Statuts et conformément à la Loi de 1915.

5.8 Dans le cas où des Actions sont émises selon des termes prévoyant qu'elles ne soient pas entièrement payées, le paiement de ce qui est dû devra être effectué au moment et selon les conditions fixés par le Gérant sous réserve que ces Actions soient traitées de façon égale.

6. Indivisibilité des actions.

6.1 Chaque Action est indivisible.

6.2 Une Action peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Action notifient par écrit la Société de celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Actionnaire pour l'Action en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Cession d'actions.

7.1 Sans préjudice aux restrictions de transfert, qui pourraient être comprises dans tout accord d'investissement, conclu par, entre autres, la Société et son/ces Actionnaire(s), les Actions de Commandité seront cessibles librement.

7.2 Sans préjudice aux dispositions de tout accord d'investissement, conclu par, entre autres, la Société et son/ces Actionnaire(s), chaque Actionnaire Commanditaire accepte qu'il ne vend, attribue, transfère, gage ou accorde une sûreté sur aucune Action de Commanditaire, sauf avec l'accord préalable du Gérant.

8. Le gérant.

8.1 La Société sera administrée par SSCP Spring S.à r.l., en sa capacité de seul Actionnaire Commandité (le "Gérant").

8.2 Le Gérant a le pouvoir de prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi de 1915 et les présents Statuts et qui seront décidées par l'assemblée des Actionnaires.

8.3 Le Gérant ne peut être révoqué de ses fonctions excepté lors d'une violation substantielle de ces Statuts, faute grave ou dol, et à la condition de la prise d'une Résolution des Actionnaires lors d'une assemblée des Actionnaires, adoptée à l'unanimité des Actionnaires de la Société.

8.4 Dans le cas où à la suite de la révocation du Gérant de ses fonctions, il n'y a pas d'autre Gérant, le Gérant doit être immédiatement remplacé par un nouveau Gérant qui doit être un Actionnaire Commandité, par Résolution des Actionnaires adoptée conformément aux conditions pour une modification des Statuts et à la Loi de 1915. Le Gérant révoqué ne détiendra pas de droit de veto en sa capacité d'Actionnaire Commandité en relation avec sa révocation et/ou son remplacement. La révocation d'un Gérant ne dissoudra pas la Société.

8.5 Dans le cas de décès, incapacité légale ou incapacité d'agir par le Gérant, la Société ne sera pas dissoute et le Conseil de Surveillance pourra nommer un administrateur, qui sera ou non un Actionnaire, qui devra prendre des mesures urgentes et les mesures d'administration ordinaire jusqu'à la tenue d'une assemblée des Actionnaires. Tout administrateur convoquera une assemblée des Actionnaires conformément aux Statuts dans les quinze jours suivant sa nomination, cette assemblée adoptera conformément aux conditions requises pour les modifications des Statuts et conformément à la Loi de 1915. Un administrateur sera responsable uniquement pour l'exercice de son mandat.

9. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à lier la Société:

9.1 le Gérant, agissant par le biais d'un représentant légal ou de représentants légaux;

9.2 toute autre personne à qui un tel pouvoir aura été délégué conformément aux articles 10.1 ou 10.4 dans la mesure où un tel pouvoir lui a été délégué.

10. Délégation de pouvoirs.

10.1 La gérance journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société peut être délégué par le Gérant à un ou plusieurs agents (chacun un "Gérant Journalier"), agissant seul ou conjointement.

10.2 Un Gérant Journalier n'a pas besoin d'être Actionnaire.

10.3 La nomination et la révocation, pouvoirs, tâches et émoluments des Gérants Journaliers seront déterminés par le Gérant, à l'exception du premier Gérant Journalier ou des premiers Gérants Journaliers qui pourront être, mais sans obligation, nommés par l'assemblée des Actionnaires, ainsi que leurs pouvoirs, tâches et émoluments.

10.4 Le Gérant pourra déléguer n'importe lesquels de ses pouvoirs pour remplir des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et pourra révoquer cet agent ou déterminer les pouvoirs et responsabilités de tels mandataires et rémunération (si c'est le cas), la durée de leur période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de son mandat.

10.5 Aucun pouvoir ne sera délégué par le Gérant à un Actionnaire Commanditaire et aucun Actionnaire Commanditaire ne pourra représenter la Société.

11. Responsabilité des actionnaires.

11.1 L'Actionnaire Commandité sera solidairement responsable avec la Société pour les dettes de la Société dans la mesure où cela est requis par la Loi de 1915, y compris l'article 102 de la Loi de 1915.

11.2 Les Actionnaires Commanditaires ne devront pas agir pour le compte de la Société autrement qu'en exerçant leurs droits en tant qu'Actionnaires dans des assemblées des Actionnaires de la Société et seront responsable uniquement afin de payer à la Société la valeur nominale, et toute prime d'émission due, des Actions qu'ils détiennent respectivement dans la Société (dans la mesure où pas encore payées).

12. Conseil de surveillance.

12.1 Les opérations de la Société, et sa situation financière, notamment ses livres et comptes, seront supervisées par un conseil de surveillance composé de trois membres au moins, élus par l'Assemblée des Actionnaires, pour une période ne dépassant pas six (6) ans (le "Conseil de Surveillance").

12.2 Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une Résolution des Actionnaires. Les membres du Conseil de Surveillance resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été nommés.

12.3 Dans le cas où un membre du Conseil de Surveillance est élu sans indication de durée, il sera considéré comme étant élu pour une durée de six (6) ans à partir de la date de sa nomination.

12.4 Pour accomplir ses obligations de contrôle, le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs d'un commissaire aux comptes, tels que définis à l'article 62 de la Loi de 1915.

12.5 Les membres du Conseil de Surveillance ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société mais peuvent conseiller le Gérant sur les points que le Gérant déterminera.

13. Résolutions des actionnaires.

13.1 L'assemblée des Actionnaires (l'"Assemblée des Actionnaires") détiendra les pouvoirs qui lui sont attribuée selon ces Statuts ou la Loi de 1915, et n'aura pas les pouvoirs réservés au Gérant par la Loi de 1915. Tel que prévu par l'article 111 de la Loi de 1915, l'Assemblée des Actionnaires devra adopter et ratifier les mesures affectant les intérêts de la Société vis-à-vis des tiers ou modifiant les Statuts uniquement avec l'accord préalable du Gérant (tel que prévu à l'article 8.4); les mesures qui requièrent l'accord préalable du Gérant incluront, sans limitation, toute décision des Actionnaires relative à/ au:

i. la liquidation, la dissolution, la mise en faillite, moratorium, gérance contrôlée, dissolution dans le cas de la perte de la moitié ou les trois quarts du capital social, la faillite ou toute procédure similaire, ou toute procédure ayant des effets comparables selon toute loi applicable;

ii. la modification de ces Statuts (y compris toute décision d'étendre ou modifier l'autorisation relative au Capital Autorisé);

iii. tout changement dans la nature des activités de la Société;

iv. changement de nationalité de la Société;

v. toute fusion, consolidation ou transaction similaire concernant la Société ou toute vente ou autre transfert de tout ou substantiellement tout des actifs de la Société;

vi. la déclaration ou la distribution de tout dividende ou autre paiement provenant des profits distribuables de la Société;

vii. la nomination et révocation de tout membre du Conseil de Surveillance;

viii. l'approbation des comptes de la Société qui ne sont pas sous une forme acceptée par le Gérant;

ix. toute autre décision des Actionnaires qui pourrait avoir un impact sur la situation financière de la Société ou ses actifs ou qui pourrait autrement avoir un effet négatif substantiel sur les droits du Gérant tels que prévus par ces Statuts ou sur la continuation de la Société.

13.2 Dans le cas où la Société a un seul Actionnaire:

13.2.1 il exercera les pouvoirs qui sont donnés à l'Assemblée des Actionnaires;

13.2.2 ses décisions seront prises par résolution écrite et seront enregistrées dans un registre de résolutions tenu au Siège Social.

13.3 Chaque Actionnaire a droit à un vote pour chaque Action dont il est le détenteur.

13.4 Sous réserve de la Loi de 1915 et des dispositions prévues à l'article 13.1 à 13.6, les Résolutions des Actionnaires seront valablement adoptées à la majorité des votes, sans préjudice du nombre d'Actions représentées.

13.5 Les Actionnaires ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Actionnaires à augmenter son engagement dans la Société sans un vote unanime des Actionnaires.

13.6 Assemblées extraordinaires des Actionnaires:

13.6.1 Une Assemblée extraordinaire des Actionnaires convoquée afin de modifier des dispositions des Statuts ne pourra valablement délibérer que si (a) au moins la moitié des Actions sont représentées et (b) l'ordre du jour indique les modifications proposées aux Statuts et, dans le cas applicable, le texte de ce qui concerne les objets ou la forme de la Société.

13.6.2 Si la première des conditions de l'article 13.6.1 n'est pas satisfaite, une deuxième assemblée sera convoquée, de la façon prévue dans ces Statuts ou par la Loi de 1915. Cette convocation devra reproduire l'ordre du jour et indiquer la date et les résultats de l'assemblée précédente. La deuxième assemblée devra valablement délibérer sans préjudice du nombre d'Actions représentées.

13.6.3 Lors des deux assemblées, les résolutions afin d'être adoptées, seront prises par les deux tiers des votes. Les votes ne devront pas inclure les votes attachés aux Actions pour lesquelles l'Actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a rendu un vote blanc ou invalide.

13.7 Une Assemblée des Actionnaires peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Actionnaires ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée des Actionnaires en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.8 Un Actionnaire peut être représenté à une Assemblée des Actionnaires en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Actionnaire.

13.9 Chaque Actionnaire peut voter au moyen de formulaire de vote tel que décrit dans la convocation envoyée relative à l'Assemblée des Actionnaires.

13.10 Les Actionnaires peuvent participer à une Assemblée des Actionnaires par voie de vidéoconférence ou de télécommunications permettant leur identification, et sont considérés présents pour le calcul du quorum et des conditions de majorité et de vote. Ces moyens doivent avoir des caractères techniques qui créent une participation effective à l'assemblée dans laquelle les délibérations existent sans interruption.

13.11 Le Gérant aura les pouvoirs et obligations de reporter une Assemblée des Actionnaires tel que permis dans la Loi de 1915.

13.12 L'Assemblée annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra chaque année le troisième vendredi du mois de juin à 14:45, dans la ville de Luxembourg.

13.13 Le Gérant et les Commissaires aux Comptes peuvent convoquer une Assemblée des Actionnaires. Ils doivent la convoquer de façon à ce qu'elle se tienne dans une période d'un mois si les Actionnaires représentant un dixième du capital social en font la demande par écrit, avec indication de l'ordre du jour.

13.14 Un ou plusieurs des Actionnaires qui ensemble détiennent au moins dix pourcent du capital souscrit peut demander qu'un ou plusieurs points additionnels soient rajoutés à l'ordre du jour de l'Assemblée des Actionnaires. Cette demande devra être envoyée au Siège Social par courrier recommandé, au moins cinq jours avant la tenue de l'assemblée.

14. Exercice social et comptes annuels.

14.1 L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année lors de la fin de l'année fiscale, les comptes annuels (compte de pertes et profits) sont établis par le Gérant.

14.3 Les comptes annuels sont à la disposition des Actionnaires au Siège Social de la Société.

15. Distribution sur actions.

15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi de 1915, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 et ces Statuts, la Société peut par Résolutions des Actionnaires déclarer des dividendes aux Actionnaires.

15.3 Sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 (en particulier, sous réserve de l'article 72-2 de la Loi de 1915) et ces Statuts, le Gérant pourra déclarer des dividendes intérimaires aux Actionnaires.

15.4 Pour toute année au cours de laquelle la Société décide de distribuer de dividendes hors des bénéfices nets et des réserves disponibles découlant des bénéfices reportés, y compris tout compte de prime d'émission, le montant alloué à cet effet devra être distribué dans l'ordre de priorité suivant:

i. premièrement, les détenteurs d'Actions de Catégorie A auront le droit de recevoir des dividendes pour ladite année d'un montant de zéro virgule soixante-cinq pourcent (0.65%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie A détenues par ceux-ci, ensuite

ii. les détenteurs d'Actions de Catégorie B auront le droit de recevoir des dividendes pour ladite année d'un montant de zéro virgule soixante pourcent (0.60%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie B détenues par ceux-ci, ensuite

iii. les détenteurs d'Actions de Catégorie C auront le droit de recevoir des dividendes pour ladite année d'un montant de zéro virgule cinquante-cinq pourcent (0.55%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie C détenues par ceux-ci, ensuite

iv. les détenteurs d'Actions de Catégorie D auront le droit de recevoir des dividendes pour ladite année d'un montant de zéro virgule cinquante pourcent (0.50%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie D détenues par ceux-ci, ensuite

v. les détenteurs d'Actions de Catégorie E auront le droit de recevoir des dividendes pour ladite année d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pourcent (0.45%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie E détenues par ceux-ci, ensuite

vi. les détenteurs d'Actions de Catégorie F auront le droit de recevoir des dividendes pour ladite année d'un montant de zéro virgule quarante pourcent (0.40%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie F détenues par ceux-ci, ensuite

vii. les détenteurs d'Actions de Catégorie G auront le droit de recevoir des dividendes pour ladite année d'un montant de zéro virgule trente-cinq pourcent (0.35%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie G détenues par ceux-ci, ensuite

viii. les détenteurs d'Actions de Catégorie H auront le droit de recevoir des dividendes pour ladite année d'un montant de zéro virgule trente pourcent (0.30%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie H détenues par ceux-ci, ensuite

ix. les détenteurs d'Actions de Catégorie I auront le droit de recevoir des dividendes pour ladite année d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pourcent (0.25%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie I détenues par ceux-ci, ensuite

x. les détenteurs des Actions de Commandité auront le droit de recevoir des dividendes au pro rata du nombre d'actions qu'ils détiennent dans la Société, jusqu'au montant maximal de distribution égal au montant des contributions faites par les détenteurs des Actions de Commandité à la Société; afin d'éviter toute doute, au moment où ce montant maximal de distribution a été atteint, les détenteurs des Actions de Commandité n'auront plus le droit de recevoir des autres distributions, ensuite

xi. le solde du montant distribué devra être alloué en intégralité au pro rata des détenteurs de la dernière catégorie d'action dans l'ordre alphabétique inversé (d'abord les Actions de Catégorie I, ensuite si les Actions de Catégorie I n'existent plus, les Actions de Catégorie H et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que les Actions de Catégorie A).

16. Dissolution et liquidation.

16.1 La liquidation de la Société sera décidée par l'Assemblée des Actionnaires par une résolution adoptée conformément aux conditions pour une modification des Statuts et conformément à la Loi de 1915.

16.2 Après le paiement de toutes les dettes et charges envers la Société et dépenses liées à la liquidation, le boni de liquidation sera distribué aux Actionnaires conformément aux dispositions de l'article 15.4 ci-dessus.

17. Définitions.

17.1 Dans les présents Statuts:

"Actionnaires" désigne les détenteurs au moment concerné des Actions et "Actionnaire" est à interpréter en conséquence.

"Actionnaires Commanditaire" désigne les détenteurs d'Actions de Commanditaire au moment concerné et "Actionnaire Commanditaire" est à interpréter en conséquence.

"Actionnaire Commandité" désigne le détenteur des Actions de Commandité au moment concerné.

"Comptes Intérimaires" désigne les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires pertinente.

"Date des Comptes Intérimaires" signifie une date fixée à huit (8) jours minimum avant la date de rachat et d'annulation de la Catégorie d'Actions de Commanditaire pertinente.

"Montant Disponible" signifie le montant total des profits nets de la Société (y compris les profits reportés) attribuable au Catégorie d'Actions à racheter et annuler (tel que déterminé conformément à l'article 15 des Statuts) dans la mesure où les Actionnaires auraient eu droit à une distribution de dividendes en vertu de l'article 15 de ces Statuts, augmenté de (i) toutes réserves librement distribuables (y compris la réserve de prime d'émission le cas échéant) et (ii) selon le cas par le montant de la réduction du capital et de la réserve légale se rapportant à la catégorie d'Actions devant être annulée mais réduit de (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être placées dans la/les réserves conformément aux exigences de la Loi de 1915 ou des Statuts, chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires concernés (pour écarter tout doute, sans double calcul) pour que:

$$AA = (NP+P+CR) - (L+LR+ PR)$$

Par lequel:

AA = le Montant Disponible;

NP = bénéfices nets (attribuable au Catégorie d'Actions à racheter et annuler) de la Société (incluant les profits reportés)

P = toute réserve librement distribuable (incluant réserve de prime d'émission le cas échéant)

CR = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale lié à la Catégorie d'Actions devant être annulée

L = pertes (pertes reportées incluses)

LR = toutes sommes devant être placées dans une/des réserve(s) conformément aux exigences de la Loi de 1915 ou des Statuts

"Montant Total d'Annulation" est un montant déterminé par le Gérant et approuvé par l'assemblée générale d'Actionnaires sur la base des Comptes Intérimaires pertinents. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Catégories d'Actions de Commanditaire I, H, G, F, E, D, C, B et A doit être le Montant Disponible de la catégorie concernée au moment de l'annulation de la catégorie concernée sauf autrement décidé par l'assemblée générale des Actionnaires de la manière prévue pour les modifications des Statuts, sous réserve, cependant, que le Montant Total d'Annulation ne soit pas plus élevé que le Montant Disponible.

"Valeur d'Annulation Par Action" est calculée par le Gérant en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre d'Actions émises dans la Catégorie d'Actions de Commanditaire à racheter et annuler.

18. Interprétation et loi de 1915.

18.1 Dans les présents Statuts:

18.1.1 Une référence à:

- (a) Un genre devra inclure chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) Une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou Statuts inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

18.1.2 les mots "inclus" ou "y compris/incluant" seront considérés comme étant suivi des mots "sans restriction" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis de mots indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

18.1.3 Les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

18.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi de 1915."

Estimation des frais et déclaration

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trois mille cent euros (EUR 3.100).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole l'Assemblée est close à 18.15 heures.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Stolz-Page, K. Böhm, C. Oberhag, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 28 avril 2015. GAC/2015/3597. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 22 mai 2015.

Référence de publication: 2015077390/1151.

(150087927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Coop 17 Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 162.325.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015078322/9.

(150089501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

**DSI Construction Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. DSI Latin America Holdings S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 189.926.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth of April.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole partner of "DSI Latin America Holdings S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" (the "Company"), having its registered office at 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 189 926, incorporated by deed acted on the 29th day of August 2014, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 3029 of October 21st 2014.

The meeting is presided by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally at Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Solange Wolter, notary's clerk, residing professionally at Luxembourg.

The chairman requested the notary to act:

I.- The sole partner present or represented and the number of shares held are shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the twelve thousand and five hundred (12,500) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Amendment of the registered name of the Company, to be changed into "DSI Construction Holdings Luxembourg S.à r.l.";

2.- Amendment of article 1 of the Articles of Association of the Company in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to change the registered name of the Company, from "DSI Latin America Holdings S.à r.l." into "DSI Construction Holdings Luxembourg S.à r.l.".

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article 1 of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 1.** The Company's name is "DSI Construction Holdings Luxembourg S.à r.l.".

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française.

L'an deux mille quinze, le dix-sept avril

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "DSI Latin America Holdings S.à r.l.", ayant son siège social à 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 189 926, constituée suivant acte reçu le 29 août 2014, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 3029 du 21 octobre 2014.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Solange Wolter, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les douze mille cinq cent (12,500) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1.- Modification de la dénomination de la société, à changer en "DSI Construction Holdings Luxembourg S.à r.l.";
- 2.- Modification afférente de l'article 1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société, de "DSI Latin America Holdings S.à r.l." en "DSI Construction Holdings Luxembourg S.à r.l.".

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . La dénomination de la société sera "DSI Construction Holdings Luxembourg S.à r.l."."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 23 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/12515. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Référence de publication: 2015078396/85.

(150089576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Rosaneves s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8391 Nospelt, 18, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 155.645.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015077306/9.

(150088571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Semreh Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 181.010.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2015.

Référence de publication: 2015077311/10.

(150088524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.
